

Le Plouasnais

Bulletin d'informations municipales - N° 89 - Juillet 2018



La Buffrais, août 2016



**Réhabilitation de l'immeuble
au 2, rue François Letellier**

Mais aussi...

Les résumés des Séances du Conseil Municipal
Des informations communales & pratiques
L'annuaire plouasnais des artisans et entreprises

4 Mutualisation des communes

6 Le conseil municipal

7 Réunions du Conseil Municipal

- Les séances du 20 déc. 2017 au 25 avril 2018

19 Informations administratives

- Campagne de RECENSEMENT 2019
- Journée Défense Citoyenneté (JDC)
- Autorisation de sortie du territoire des mineurs
- Carte Nationale d'Identité et passeports
- L'appel au civisme
- Qui peut conclure un PACS ?

23 État civil

23 Urbanisme

24 Informations communales

- Réhabilitation de l'immeuble rue François Letellier
- Le repas des aînés
- Programme de la voirie
- Calendrier des manifestations en 2018
- Le comice agricole
- Tarifs des locations des salles communales 2018
- Des lots disponibles - Lotissement les Aulnes
- La photo des classes "8"

28 Informations diverses

- La CPAM des Côtes d'Armor
- Les centres de loisirs
- 2019 : les produits chimiques au jardin, c'est fini !

29 Dinan Agglomération

- Intervention sur parcelle boisée
- Organisez votre venue en déchèterie
- Nouveau règlement de déchèterie

30 Écoles

- École publique de Plouasne
- Bilan des TAP Temps d'Activités Périscolaires
- École privée Saint Joseph

33 Vie associative

- L'association Plouasnaise des bout'chous
- Nouvelle exposition au Pôle Culturel
- La bibliothèque prépare sa rentrée
- Cœur et Jardin
- Cours de dessin et peinture
- Le Comité des Fêtes
- Utilisons Nos Mains
- Sapeur-pompiers volontaires
- Des travaux au centre d'incendie de Plouasne
- Résultats de La « Plouasnaise Dart's »
- ZUMBA à partir du jeudi 13 septembre 2018
- US Plouasne St Juvat : Saison 2017/2018
- La 1^{ère} Boum de l'APE de l'École Publique
- Gymnastique pour adultes
- La liste des associations de Plouasne

42 Artisanat & Entreprises

- L'Annuaire Professionnel Plouasnais

44 Les numéros utiles

Mairie de Plouasne

- >>> Place de l'église 22830 PLOUASNE
- >>> Secrétariat : 02 96 86 48 19 - Fax : 02 96 86 42 40
- >>> Courriel : mairie.plouasne@wanadoo.fr

L'Agence Postale

Opérations courantes possibles à l'agence postale :

- >>> Affranchissement et dépôt de courrier et de colis (sauf Chronopost)
- >>> Retrait de courrier et colis en instance (sauf Chronopost)
- >>> Remise de chèques, Retrait et Dépôt d'espèces (dans la limite de 350 € par période de 7 jours)

Horaires de la Mairie & Agence Postale



	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 12h	15h à 16h30
Mardi	9h à 12h	15h à 16h30
Mercredi	9h à 12h	fermé
Jeudi	fermé	15h à 16h30
Vendredi	9h à 12h	15h à 16h30
Samedi	9h à 12h	fermé

Rappel : la levée du courrier s'effectue à 15 h 45

Le Plouasnais - Bulletin d'informations municipales N° 89

Directeur de la publication : Michel Daugan. Rédaction : Mairie de Plouasne.

Crédit photos : Mairie de Plouasne. Prochaine parution : janvier 2019. Création graphique et mise en page : Mihaela Murariu - 06 61 88 63 77 - info@murariu.com. Imprimé en EU. Tirage : 900 exemplaires.



Le mot du Maire

CHERS CONCITOYENS,
Juillet, enfin l'été...

Après un hiver humide, long, froid et triste, après quelques journées de printemps très chaudes, des orages qui heureusement chez nous n'ont pas fait trop de dégâts, nous aspirons à un été clément, avec de longues et belles journées.

Pour les enfants cette période de vacances est appréciée, changement de rythme le matin et le soir, pas de devoir à faire, même s'il existe encore des cahiers de vacances pour les jeunes, possibilité de se coucher plus tard. Ils prennent eux aussi du bon temps, cela fait aussi la joie des parents qui peuvent allonger les soirées sans contrainte.

Pour les élus, le travail est aussi allégé, moins de réunions, un emploi du temps qui permet de se remplacer, mais les affaires restent toujours d'actualité, et le service continue d'être assuré.

Les projets évoqués en début d'année commencent à prendre forme, les 2 logements (au lieu de trois), rue François Letellier ont débuté, l'appel d'offres pour recrutement de maître d'œuvre pour la rue Bertrand Duguesclin est également publié avec un démarrage prévu avant fin d'année, l'acquisition du terrain rue des mares sera finalisée avant la fin de l'été, le projet d'habitat inclusif ou résidence seniors est en négociation avec Dinan Habitat, le logement de la poste a été rénové et a immédiatement été loué.

En revanche je regrette la fermeture de Celtic PC dans le local commercial de la poste, j'espère qu'un autre professionnel viendra rapidement le remplacer.

La presse a fait état d'une mutualisation entre 3 communes : Le Quiou, St Juvat et Plouasne.

Cette mutualisation des personnels techniques et administratifs, est avant tout une volonté de se structurer, dans notre territoire pour permettre d'apporter et maintenir un service de qualité et de proximité à toute notre population. En effet, la structure de Dinan Agglomération ne permet pas une réactivité comme celle que vos élus vous proposent suite à un coup de fil ou une rencontre.

Tout n'est pas forcément possible, la mutualisation de nos matériels devrait permettre aux 3 communes de faire face rapidement aux sollicitations. Il est souhaitable que ces mutualisations puissent permettre la création de quelques économies non négligeables, qui dans un premier temps, compenseront des charges supplémentaires ponctionnées par Dinan Agglomération telles que : les participations pour la lutte contre le frelon asiatique, l'instruction du droit des sols, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)...

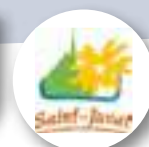
En parallèle, les dotations d'état sont revues à la baisse, heureusement la population continue d'augmenter régulièrement. Début d'année 2019, un recensement sera réalisé sur la commune, donnant un chiffre actualisé de la population à Plouasne.

Après les vacances, viendra la reprise pour tous, associations, écoles, entreprises, etc. Les élus seront aussi à la tâche pour préparer tous les dossiers qui permettront à Plouasne de poursuivre sa progression et faire évoluer certains projets déjà évoqués.

Nous nous reverrons dans les diverses manifestations qui seront organisées, d'ici le 31 décembre. D'ores et déjà je vous souhaite un bon second semestre 2018 et vous donne rendez vous à la cérémonie des vœux le samedi 12 janvier 2019 à 10h45 à la salle Dériole.

A bientôt,

Le Maire, Michel DAUGAN



Mutualisation des communes Le Quiou, Saint-Juvat et Plouasne : Vers de nouveaux services partagés



Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens,

Lors des cérémonies des vœux de janvier 2018, nous avons informé nos concitoyens qu'une concertation commune était en cours afin de réfléchir à une éventuelle mutualisation entre les communes de LE QUIOU, SAINT JUVAT, et PLOUASNE.

Les baisses de dotation de l'État, la mise en place de la nouvelle agglomération, les différentes compétences susceptibles de revenir aux communes, toutes ces questions d'actualités ont permis d'établir une approche globale et collective souscrivant la réflexion d'une éventuelle mutualisation.

Nous nous sommes réunis à plusieurs reprises afin de préparer un fil conducteur à cet éventuel projet et ainsi pouvoir le présenter à nos conseils municipaux.

Nous avons opté pour une réflexion commune organisée de la manière suivante :

- Échanges avec les adjoints des trois communes puis débats lors de nos conseils municipaux. Ces derniers ont été très fructueux. Chacun et chacune a pu donner son avis et amender la première trame présentée.

- Par la suite, il a été proposé de réunir le personnel, secrétaires de mairie et employés communaux des services techniques afin qu'ils échangent de leurs quotidiens et partagent leurs problématiques.



Qu'en ressort-il ?

■ SERVICES ADMINISTRATIFS :

Le travail de nos secrétaires de mairie devient de plus en plus technique, les dossiers comme l'urbanisme, le règlement des cimetières, la mise en place du plan local d'urbanisme demandant de plus en plus de formation et de temps.

L'accueil pendant les vacances pourra être partagé : par exemple, entre les communes de LE QUIOU et SAINT JUVAT, les secrétaires se remplaceront afin de ne plus avoir recours au service de remplacement du Centre de gestion, d'où une économie budgétaire pour les deux communes.

Les secrétaires de PLOUASNE pourront venir en complément. Il ne s'agit pas de retirer des compétences à nos employées mais faire en sorte que leurs complémentarités apportent un service de qualité au public.

■ SERVICES TECHNIQUES :

Nos employés communaux sont invités à se concerter pour les gros travaux. Mettre en commun différentes expériences permettra d'apporter un service complémentaire à chacune de nos communes et de réaliser ainsi des économies. Il est suggéré que les adjoints responsables de ces thématiques se réunissent une fois par mois pour faire le point sur les travaux importants à planifier.

■ METTRE EN RÉSEAU NOS ACHATS :

Nous avons pour la plupart de nos communes un fonctionnement similaire.





Il s'agit aujourd'hui de mettre en commun nos matériels, afin de mener une politique d'appels d'offres pour nos assurances, l'entretien de bâtiments communaux, des terrains de football, la protection incendie, l'entretien des églises, le fauchage et le curage des fossés. Les exemples sont multiples et doivent être mis en réseau.

■ TOURISME ET PATRIMOINE :

Nos communes jouissent d'un patrimoine exceptionnel, le pays des Faluns ayant une identité culturelle forte. Qu'il soit bâti (archéologique, chapelles, châteaux, églises, pôle culturel, maisons anciennes) ou environnemental (communes avec le label 4 et 1 fleurs, espaces naturels sensibles), tous ces atouts doivent nous permettre de réunir nos efforts afin de construire un projet touristique commun spécifique à notre bassin de vie des Faluns.

En effet, si la politique touristique reste une compétence de l'agglomération, mettre en valeur notre patrimoine pourrait par exemple se faire par une politique basée sur le tourisme vert et le tourisme familial. Nous réfléchissons à mettre en place des chemins de randonnée qui pourraient relier nos communes !

Enfin, nous comptons organiser avec l'agglomération et l'association CŒUR Émeraude des ateliers permettant de mettre en place différentes thématiques touristiques à la maison des Faluns.

Mesdames, Messieurs, voici présenté le cadre de nos premiers échanges pour cette mutualisation. Nous continuerons de vous informer via les bulletins municipaux, la presse locale.

Notre seule ambition étant de permettre à nos communes de rester vivantes, de faire des économies et d'apporter un service de qualité au public.

Nous restons à votre disposition, si vous le souhaitez, pour de plus amples renseignements.

Très bel été,

Arnaud CARRE
Maire de LE QUIOU

■ Dominique RAMARD ■
Maire de Saint JUVAT

Michel DAUGAN
Maire de PLOUASNE



MAIRIE DE LE QUIOU
Le Bourg
22630 LE QUIOU

Tél : 02 96 83 46 16

Courriel : mairie.lequiou22@orange.fr

Horaires d'ouverture au public

Du Lundi au Samedi : de 09h30 à 12h00

Fermée le mercredi

SERVICES :

Administratif : Huguette CHESNEL

Technique : Patrice GOUPIL



MAIRIE DE SAINT JUVAT
14, place de l'école
22630 St JUVAT

Tél : 02 96 83 46 64

Courriel : commune.st.juvat@wanadoo.fr

Site internet : www.saint-juvat.fr

Horaires d'ouverture au public

Du Lundi au Samedi : de 09h00 à 12h30

Fermée le mercredi

SERVICES :

Administratif : Nathalie LE DUC

Technique : Samuel MAHÉ



MAIRIE DE PLOUASNE
Place de l'Eglise
22830 PLOUASNE

Tél : 02 96 86 48 19

Courriel : mairie.plouasne@wanadoo.fr

Site internet : www.plouasne.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi & Mardi : 09h00 à 12h00 & 15h00 à 16h30

Mercredi : 09h00 à 12h00

Jeudi : 15h00 à 16h30

Vendredi : 09h00 à 12h00 & 15h00 à 16h30

Samedi : 09h00 à 12h00

Agence Postale Communale

Mêmes horaires que la Mairie

SERVICES :

Administratifs :

Isabelle COUASNON, Anne-Gaëlle DENIAU,
Fabienne LAMBERT-FAVREL

Techniques : Pierrick MAHÉ,

Mickaël GUILLEMER, Nicolas BUAN,
Romain ROCHEFORT



Huguette RAMARD

1^{ère} Adjointe
Affaires Générales Affaires Sociales
Conseillère Communautaire Petite enfance



Michel DAUGAN

Maire de Plouasne
*Conseiller Départemental
du Canton de Lanvally*



Christine BOUCHET

2^e Adjointe
Finances - Education, Personnels
Conseillère Communautaire Finances



Hubert LEMARCHAND

3^e Adjoint
Voirie, Personnels Techniques
Conseiller Communautaire Voirie



Bertrand GALLÉE

4^e Adjoint
Urbanisme, Travaux, Personnels Techniques
Conseiller Communautaire Déchets Verts



Pierrick COLLET

5^e Adjoint
Urbanisme - Nouvelles constructions



Joëlle MOMEUX

1^{ère} Conseillère déléguée
Relation avec les personnes âgées
CCAS



Alain CRETZAZ

2^e Conseiller délégué
Sport, Associations - Jeunesse
Conseiller Communautaire - Sport



Laurence PEIGNÉ

3^e Conseillère déléguée
Culture et Patrimoine, Tourisme



Stéphanie ROBERT

4^e Conseillère déléguée
Communication



Carole BARDOT

Conseillère Municipale
Commissions :
Scolaire, Restaurant, Personnel



Evelyne BAUER-ALIX

Conseillère Municipale
Commissions :
Affaires Générales et Sociales & CCAS



Yves BAZY

Conseiller Municipal
Commissions :
Travaux bâtiments, Espaces verts et Risques



Marie-Yvonne DAUGAN

Conseillère Municipale
Commissions :
Culture et Patrimoine Tourisme - CCAS



Alain GALLAIS

Conseiller Municipal
Commissions :
Jeunesse, Sport, Associations



Corinne GESFEROIS

Conseillère Municipale
Commissions :
Bibliothèque, Communication - CCAS



Jacky LUCAS

Conseiller Municipal
Commissions :
Inondations et Risques Divers Voirie

Séance du 20 décembre 2017

■ Dinan Agglomération – Transfert des Zones d'Activités Économiques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents échanges avec Dinan Agglomération concernant le transfert des Zones d'Activités Économiques.

En effet, depuis la création de Dinan Agglomération, l'agglomération doit exercer la compétence « Développement Économique ». La commune de Plouasne est concernée pour le Parc d'Activités, rue Duguesclin.

CONSIDÉRANT ces éléments, **VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 66 ; **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-17 et L 5216-5 ; **VU** les délibérations de Dinan Agglomération du 22 mai 2017 et du 18 décembre 2017 ; **VU** l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 portant création de Dinan Agglomération et fixant le contenu de ses compétences obligatoires et optionnelles ; le Conseil Municipal de Plouasne, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès verbal des biens du Parc d'Activités,
- **ACCEPTE** l'acquisition par Dinan Agglomération des terrains cessibles (G 655, 659, 660, 661) du Parc d'Activités de Plouasne, au prix de cession de 25 euros HT, au lieu de 41.66 euros HT, soit 50 euros TTC,
- **ACCEPTE** l'acquisition par Dinan Agglomération des terrains non aménagés (G 643) du Parc d'Activités de Plouasne, au prix coûtant, soit 31 609.44 euros HT,
- **PREND ACTE** des nouveaux prix de cession, soit 25 euros HT,
- **APPROUVE** le principe de reversement des produits fiscaux des zones d'activités communales transférées.

■ Dinan Agglomération – Eau et Assainissement Volet « Pluvial »

CONSIDÉRANT l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 approuvant les statuts et compétences de Dinan Agglomération et les compétences définies à l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ; les dispositions de l'article L. 5211-5, du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de transfert des services ou parties de service concourant à l'exercice des compétences

qui incombent à la Communauté et le transfert de personnel ; les dispositions de l'article L. 5211-4-1, en matière de transfert de personnel et l'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la gestion des eaux pluviales urbaines, qui correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines, constituant un service public administratif relevant des communes, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines ; il est exposé ce qui suit :

Il faut entendre « gestion des eaux pluviales urbaines » comme gestion des eaux pluviales « dans les zones urbanisées et à urbaniser », c'est-à-dire les zones couvertes par un document d'urbanisme. Il en ressort que la gestion des eaux pluviales urbaines doit être assurée par les collectivités compétentes en matière d'assainissement, y compris lorsqu'elles sont situées en zone rurale, pour la partie de leur territoire classée dans une zone constructible par un document d'urbanisme.

Dans l'état actuel des textes, l'agglomération sera donc de fait titulaire de la compétence « eaux pluviales urbaines » sur l'ensemble de son territoire au 1^{er} janvier 2018. Or l'agglomération n'est pas prête à exercer opérationnellement cette compétence, pour laquelle à ce jour les discussions avec les communes n'ont pas démarré.

Afin de parvenir à une solution équitable et acceptée par l'agglomération comme par les communes, et au vu du transfert de compétence en cours sur le volet « eaux usées », il apparaît raisonnable de se donner 2 ans supplémentaires pour travailler sur le volet « pluvial ». Ces deux ans permettront de dérouler une étude technique, administrative et financière, et un dialogue social avec les personnels éventuels à transférer début 2020.

Il apparaît donc nécessaire d'assurer pour cette période transitoire (2018 et 2019), et après acceptation préfectorale, la continuité du service public. En la circonstance, seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité, notamment en ce qui concerne les services aux usagers. Il convient ainsi de mettre en place une coopération entre la commune et Dinan Agglomération, une convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la commune assurera, à titre transitoire, la gestion de la compétence « Eaux Pluviales ».

Considérant ces éléments, il est décidé, **à l'unanimité** :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer cette convention de gestion de la compétence eaux pluviales après acceptation des termes des deux parties.

Réunions du conseil municipal

■ Aménagement Rue Letellier – Lancement d’une étude d’effacement de réseaux

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu’une réunion a eu lieu entre élus et un représentant du SDE 22, le 7 décembre, pour faire le point sur les travaux d’aménagement de la rue Letellier.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à **l’unanimité** :

- **SOLLICITE** le SDE 22 pour réaliser une étude d’effacement des réseaux,
- **PREND ACTE** que le réseau d’eaux pluviales doit être diagnostiqué avant les travaux.

■ Aménagement du Bourg – Rue Duguesclin. Sélection du prestataire pour le diagnostic des réseaux d’eaux pluviales

Monsieur le Maire rappelle à l’ensemble du Conseil Municipal qu’il a été décidé lors du Conseil du 25 octobre de lancer un appel à projets pour le réaménagement de la rue Duguesclin. L’ADAC a été sollicitée pour la définition du programme et la consultation du maître d’œuvre. Avant celles-ci, l’ADAC souhaite qu’un diagnostic du réseau d’eaux pluviales soit réalisé.

Trois entreprises ont été sollicitées.

Diagnostic Eaux Pluviales Rue Duguesclin	Prix HT
A2B	2 440 euros
A3SN	2 230 euros
PIRON DEBOUCHAGE	3 200 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et suite à l’avis de l’ADAC, à **l’unanimité** :

- **RETIENT** l’entreprise A3SN pour un montant de 2 230 € HT, soit 2 676 € TTC,
- **SOLLICITE** l’entreprise afin que le diagnostic soit réalisé rapidement,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

■ TAP – Organisation des enseignements

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu’un questionnaire a été transmis à tous les parents d’élèves du RPI Plouasne – St Pern, pour connaître leur avis sur un possible retour à la semaine de 4 jours, à partir de la rentrée de septembre 2018.

En effet, le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux communes qui le souhaitent de solliciter une dérogation afin d’organiser les enseignements sur 4 journées au lieu de 4 jours et demi.

Sur 179 familles concernées, 126 questionnaires ont

été remplis, soit un taux de réponse de 70.39 %, ce qui est satisfaisant. Les résultats sont les suivants :

- 61.9 % pour la semaine à 4 jours (pas d’école le mercredi)
- 22.2 % pour la semaine à 4.5 jours avec TAP
- 11.1 % pour la semaine à 4.5 jours sans TAP
- 4.8 % sans réponse

La proposition d’horaires pour les deux écoles est :

ÉCOLE DE SAINT PERN

JOURS	Accueil du matin	CLASSE	Restauration Scolaire	CLASSE	Accueil du soir
LUNDI	7h10-8h30	8h40-12h10	12h10-13h55	13h55-16h25	16h25-19h
MARDI	7h10-8h30	8h40-12h10	12h10-13h55	13h55-16h25	16h25-19h
MERCREDI	Centre de Loisirs 7h30-19h				
JEUDI	7h10-8h30	8h40-12h10	12h10-13h55	13h55-16h25	16h25-19h
VENDREDI	7h10-8h30	8h40-12h10	12h10-13h55	13h55-16h25	16h25-19h

ÉCOLE DE PLOUASNE

JOURS	Accueil du matin	CLASSE	Restauration Scolaire	CLASSE	Accueil du soir
LUNDI	7h00-8h40	8h50-12h20	12h20-14h05	14h05-16h35	16h35-19h
MARDI	7h00-8h40	8h50-12h20	12h20-14h05	14h05-16h35	16h35-19h
MERCREDI					
JEUDI	7h00-8h40	8h50-12h20	12h20-14h05	14h05-16h35	16h35-19h
VENDREDI	7h00-8h40	8h50-12h20	12h20-14h05	14h05-16h35	16h35-19h

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à **l’unanimité** :

- **SOUHAITE** suivre l’avis des parents,
- **SOUHAITE** solliciter une dérogation afin d’organiser les enseignements sur 4 journées au lieu de 4 jours et demi,
- **SOUJET** cette demande de dérogation au Conseil d’École, qui se réunira le 8 janvier,
- **RAPPELLE** que la décision doit être unanime entre le Conseil Municipal et le Conseil d’École, afin que le DASEN accepte la demande de dérogation,
- **PREND ACTE** de la proposition des nouveaux horaires.

■ Ressources Humaines – Mise en place du RIFSEEP

Le Conseil Municipal, sur rapport de Monsieur le Maire, considérant qu’il convient d’instaurer au sein de la commune de Plouasne, conformément au principe de parité tel que prévu par l’article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l’Expertise

et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune de Plouasne, considérant que ce régime indemnitaire se compose :

- d'une part obligatoire, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent ;
- et d'une part facultative, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'INSTAURER l'IFSE** dans les conditions définies,
- **D'INSTAURER** le CIA dans les conditions définies,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien à cette demande de subvention.

■ DETR 2018 – Demande de Subvention

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet susceptible d'être subventionné par les services de l'État.

Projet 1 : Aménagement sécuritaire – Rue Duguesclin

Catégorie : Travaux de voirie liés à la sécurité

Coût total des travaux HT : 317 000 euros

Subvention sollicitée – DETR : 35 %, soit 110 950 euros

Plan de financement :

DEPENSES			RECETTES		
Travaux	Entreprise	HT		Montant	%
Aménagement sécuritaire Voirie	Proposition ADAC	160 000.00 €	DETR	110 950.00 €	35.00%
Cheminement Piéton	Proposition ADAC	117 000.00 €	CD 22 Contrat de Territoire	26 300.00 €	8.30%
Double écluse	Proposition ADAC	17 000.00 €	CD 22 Amendes de police	30 000.00 €	9.50%
Marquage, Signalisation, Mobilier	Proposition ADAC	13 000.00 €	CD 22 Couche de roulement	20 000.00 €	6.30%
Imprévus		10 000.00 €	Auto financement	129 750.00 €	40.90%
TOTAL		317 000.00 €	TOTAL	317 000.00 €	100.00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de proposer ce projet aux services de l'État, afin d'obtenir une subvention DETR, pour un montant total de 110 950 euros,
- **VALIDE** le plan de financement de ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Séance du 17 janvier 2018

■ Réhabilitation de l'appartement La Poste. Sélection des entreprises

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que 12 entreprises ont déposé des offres pour les lots concernant la réhabilitation de l'appartement La Poste.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 janvier pour étudier les offres, et a demandé des précisions à certaines entreprises.

Après échanges, et sur avis de la Commission Appel d'Offres, le Conseil Municipal, **16 voix POUR et 1 ABSTENTION :**

- **DÉCIDE** de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	DESCRIPTION	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT H.T.
LOT 1	COUVERTURE	PB COUVERTURE TINTENIAC	2.515,32 €
LOT 2	MENUISERIE	AMENUISERIE - PLOUASNE	3.387,00 €
LOT 3	ISOLATION PHONIQUE SOL	MENUISERIE ROBERT PLOUASNE	2.799,00 €
LOT 4	ISOLATION	T.R.A. - PLOUASNE	4.133,00 €
LOT 5	ELECTRICITE	VILANON SERVICES PLOUASNE	3.403,00 €
LOT 6	PLOMBERIE	MARCELLE BENOIT PLOUASNE	6.673,91 €
LOT 7	PEINTURE	HISTOIRE DE COULEURS PLOUASNE	5.307,47 €
LOT 8	RENETEMENTS	HISTOIRE DE COULEURS PLOUASNE	3.480,84 €
LOT 9	ISOLATION TOIT	MENUISERIE ROBERT PLOUASNE	1.425,00 €
LOT 10	DEMOLITION CHEMINEE	L2C Constructions PLOUASNE	Facturation à la journée

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

■ Revoyure du Contrat Départemental de territoire 2016-2020

M. le Maire rappelle la nature, les termes et les modalités du Contrat Départemental de Territoire 2016-2020. Celui-ci, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, constitue désormais l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires. Dans le cadre du Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et les territoires aujourd'hui fusionnés de Dinan Agglomération, une enveloppe financière globale d'un montant de 9 863 045 euros a été attribuée, dont une partie a déjà été consommée, pour réaliser des opérations d'investissement. Conformément à l'article 5 du Contrat

Départemental de Territoire 2016-2020, une possibilité de revoyure de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications/annulations/substitutions d'opérations inscrites au contrat.

Suite aux travaux du comité de pilotage dédié à la revoyure, et après concertation avec le Conseil Départemental, les modifications définitives apportées au Contrat Départemental de Territoire 2016-2020, dont la synthèse est jointe, ont été approuvées mutuellement.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance et à délibérer sur ce document de synthèse qui présente : les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités) ; le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat révisé ; la présentation des contributions devant être mise en œuvre par le territoire pour accompagner certaines priorités départementales.

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- **APPROUVER**, suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au Contrat Départemental de Territoire 2016-2020,
- **VALIDER**, l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire révisé de Dinan Agglomération, présenté par M. le Maire,
- **AUTORISER**, sur ces bases, M. le Maire, ou son représentant, à signer avec le Conseil Départemental, l'avenant au Contrat Départemental de Territoire 2016-2020.

Séance du 28 février 2018

■ Vote des Comptes Administratifs 2017

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les Comptes Administratifs 2017.

BUDGET GENERAL	Budget 2017	Reports n-1	Bilan 2017
Fonctionnement	506 807.09 €	132 392.59 €	639 199.68 €
Investissement	-13 132.16 €	426 268.91 €	413 136.75 €
Résultats	493 674.93 €		1 052 336.43 €
Les Aulnes	Budget 2017	Reports n-1	Bilan 2017
Fonctionnement	-84 439.83 €	84 439.83 €	0 €
Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultats	-84 439.83 €		0 €
Pôle Commercial	Budget 2017	Reports n-1	Bilan 2017
Fonctionnement	35 575.77 €	28 900.77 €	64 476.54 €
Investissement	-9 925.28 €	-39 965.25 €	- 49 890.53 €
Résultats	25 650.49 €		14 586.01 €
Parc d'Activités	Budget 2017	Reports n-1	Bilan 2017
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultats	0 €		0 €

■ Actualisation des tarifs 2018 concernant les tarifs pour l'espace DERIOLE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat de grilles pour les fours de l'Espace DERIOLE.

Par délibération N°03-11-2017 du 29/11/2017 le Conseil Municipal a fixé les tarifs municipaux 2018. Le maire propose d'ajouter ce matériel dans le tableau « remplacement de la vaisselle cassée » au prix de 20.00 euros TTC, l'unité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** d'ajouter les grilles de four dans le tableau « remplacement de la vaisselle cassée et matériels manquants » au prix de 20.00 euros TTC, l'unité.

ESPACE DERIOLE Remplacement de la vaisselle cassée et matériels manquants	2017 à l'unité	2018 à l'unité
Assiette plates (27cm)	5.00 €	5.00 €
Assiette plates (24cm)	5.00 €	5.00 €
Assiette creuses (21cm)	5.00 €	5.00 €
Verres (19cm)	2.00 €	2.00 €
Flûtes (13cm)	2.00 €	2.00 €
Verres à eau	2.00 €	2.00 €
Tasses (15cm)	3.00 €	3.00 €
Cuillères à soupe	1.50 €	1.50 €
Cuillères à café	1.50 €	1.50 €
Fourchettes	1.50 €	1.50 €
Couteaux	2.00 €	2.00 €
Plateaux de service anti-dérapant	9.00 €	9.00 €
Ramequins porcelaine (8cl)	1.50 €	1.50 €
Carafes en verres (1,5L)	4.00 €	4.00 €
Soupières	12.00 €	12.00 €
Plats inox à poisson (60cm)	11.00 €	11.00 €
Plats à gratin oval inox profond (38cm)	11.00 €	11.00 €
Louches	4.00 €	4.00 €
Corbeilles à pain en inox	5.00 €	5.00 €
Verseuse à café inox	17.00 €	17.00 €
Chopes islande (22cl FH)	1.50 €	1.50 €
Chopes islande (20cl FB)	1.50 €	1.50 €
Grilles FOUR		20.00 €

■ Résidence Seniors

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération N°05-11-2017 du 30/11/2017, il était autorisé à échanger avec les propriétaires.

Après échanges, le vendeur souhaite conserver en façade 5 lots pour une surface maximale de 2.800 m². Suivant le dernier plan fourni présenté lors du dernier conseil, un accord de principe a été formulé entre les parties pour permettre à l'acquéreur de garder 1 mètre le long du passage de 2 mètres déjà acquis

en bordure du lot E. Cette surface sera réintégrée à la convenance des vendeurs. Le nouveau bornage demandé sera à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, **avec 16 voix POUR et 1 abstention** :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à l'achat du terrain au prix de 10.50 euros H.T. le m²
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le compromis de vente et tout document se rapportant à ce dossier.
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires.

■ Local Rue des Mares – Fixation du loyer

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de location Rue des Mares. Il s'agit d'une demande de Monsieur Georges DAVY, acquéreur des anciens locaux de Mr et Mme CHERBONNEL.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer un bail précaire de 23 mois avec la société SAS GD-ART – DIFFUSION dont Mr DAVY est l'unique actionnaire en date du 1^{er} mars 2018 jusqu'au 31 janvier 2020,
- **FIXE** le prix de la location à 500 euros HT, soit 600 euros TTC, payable le 15^e jour de chaque mois, à partir du 01/03/2018, la caution est équivalente à un mois de loyer H.T.

À l'issue de ce bail précaire, un bail commercial 3-6-9 pourra être établi entre les deux parties, le loyer mensuel sera fixé à 600,00 euros H.T. soit 720,00 euros TTC.

■ 40 ans du Club de la Bonne Humeur

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu du président du Club de la Bonne Humeur sollicitant la gratuité de la Salle DERIOLE, les deux salles et la cuisine à l'occasion des 40 ans du club célébrés le mardi 13 mars 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré avec **11 voix POUR – 3 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS** :

- **DÉCIDE** d'allouer à TITRE EXCEPTIONNEL lié au 40^e anniversaire, une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 euros.

Séance du 28 mars 2018

■ Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur Le Maire rappelle qu'en raison de la création de Dinan Agglomération, et de l'obligation d'avoir un

taux intercommunal commun à toutes les communes, il a été décidé de mettre en place une intégration fiscale progressive sur 3 années, avec une neutralisation fiscale pour les ressources communales. Concernant Plouasne, les taux communaux sont à revoir à la baisse afin de compenser l'augmentation du taux intercommunal.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **FIXE** les taux d'imposition des taxes directes locales, comme suit :

	TAUX 2017	TAUX 2018
Taxe d'habitation	9.70 %	9.15 %
Taxe foncier bâti	9.53 %	8.89 %
Taxe foncier non bâti	40.52 %	38.22 %

■ Contrat d'association avec l'école privée Saint-Joseph. Participation communale 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat d'association a été mis en place avec l'école privée Saint-Joseph de PLOUASNE et qu'il y a lieu de définir le montant de la participation communale. Il rappelle également qu'un avenant à ce contrat d'association a été signé en 2008, afin d'y inclure les élèves de la maternelle, domiciliés sur la commune de PLOUASNE. Le Conseil Municipal, après délibération, décide de verser, pour l'année scolaire 2017/2018, **à l'unanimité** :

- **55,00 euros par élève** (primaire et maternelle), pour les fournitures scolaires,
- **333,66 euros par élève** (primaire et maternelle) pour les autres frais de fonctionnement tels que l'eau, l'électricité, le fuel, les produits d'entretien, les fournitures de petit équipement, l'entretien du bâtiment, la maintenance, les assurances (scolaires et bâtiments), les frais de piscine, les télécommunications et internet, les produits pharmaceutiques, les frais de personnel.

Le nombre d'élèves, domiciliés à PLOUASNE est de 40 pour l'année scolaire 2017/2018, selon la liste établie par la Directrice de l'école privée.

Le montant de la participation de la commune de Plouasne à l'école Saint-Joseph sera donc de :

- **55,00 euros x 40** élèves Plouasnais pour les fournitures scolaires, soit **2 200.00 euros**,
- **333,66 euros x 40** élèves Plouasnais, soit **13 346.26 euros** pour les frais de fonctionnement.

Cette participation sera prévue au Budget Primitif 2018 à l'article 6558, pour un montant total de **15.546,26 euros**.

Réunions du conseil municipal

■ Vote des budgets primitifs 2018

Les budgets primitifs 2018 (budget principal et budgets annexes) ont été présentés. Après délibération, les votes sont les suivants :

BP 2018	Budget Principal	Lotissement Les Aulnes	Parc d'Activités	Pôle Commercial
Fonctionnement				
Dépenses	1 520 515.14 €	25 000,01 €	114 644.03 €	116 676,54 €
Recettes	1 520 515.14 €	25 000,01 €	114 644.03 €	116 676,54 €
Investissement				
Dépenses	1 929 443.12 €	0 €	114 111.68 €	103 475,54 €
Recettes	1 929 443.12 €	0 €	114 111.68 €	103 475,54 €

- **Budget Général : à l'unanimité**
- **Budgets annexes : Les Aulnes, Parc d'Activités, Pôle Commercial : à l'unanimité**

■ Subventions aux associations – Année 2018

Monsieur Le Maire présente le tableau des subventions à attribuer aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'accorder ces subventions aux associations concernées, pour l'année 2018, dès l'obtention du bilan de l'année 2017.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION VERSÉE EN 2017 en euros	SUBVENTION VOTÉE EN 2018 en euros
Comité des Fêtes	1 000	1 000
Chasse	335	335
Union Sportive Plouasne – St Juvat	3 000	3 000
Club de la Bonne Humeur	350	350 + 300 Exceptionnel
APE Ecole Publique	550	550
APEL Ecole Privée	550	550
Foyer Socio Educatif Collège	550	550
Bibliothèque Municipale	1 966,64	1 966,64
Gymnastique EPMM	300	300
Association des Donneurs de Sang	50	50
Cercle Culturel Rance Linon	100	100
UNSS du Collège	100	100
FNACA	220	220
Comice Agricole	1 047,80	1 047,80
Secours Catholique	50	50
Secours Populaire	50	50
La Plouasnais d'Arts	250	250
ACAS	1 000	1 000
Moto Club Dinannais	200	200
Utilisons nos mains	250	250
Plouasnad en scène	150	150
Ecole de piste	150	150
Ev'ydanse	300	300
CRC (Création, Rencontres, communication)	300	150
Ami du Téléthon	150	150
Asso Bretagne Événements	300	300
Asso Plouasnais des Bout'Chous	300	300
Kiwanis	100	100

■ Aménagement de la Rue Duguesclin – Fonds de Concours DINAN Agglomération

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du nouveau fonds de concours créé par Dinan Agglomération. Ce fonds de concours de 300 000 euros est destiné aux 57 petites communes de Dinan Agglomération, fondée sur un principe de solidarité et d'équité. Il doit s'agir d'opérations d'investissement en termes de mutualisation de services et/ou d'accès aux services publics, ou encore en cas de travaux de valorisation du patrimoine, de rénovation énergétique de bâtiments publics ou de mises aux normes de sécurité ou d'accessibilité aux espaces publics. Les communes peuvent prétendre à 3 000 euros au minimum et à 20 000 euros au maximum, ce qui permettra d'aider une quinzaine de projets municipaux par an. Il sera possible d'avoir un soutien financier pour deux projets sur le mandat.

L'autofinancement communal doit être de 30 % a minima. Les chantiers ne doivent pas avoir débuté pour y prétendre et les dossiers doivent être déposés avant le 1^{er} avril 2018.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de proposer le projet d'aménagement sécuritaire de l'entrée de bourg et notamment la rue Duguesclin, dans une logique de sécuriser l'accès aux piétons, contenir la vitesse des automobilistes, valoriser les déplacements doux et améliorer le cadre de vie des plouasnaï, afin d'obtenir une subvention d'un montant total de 20 000 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

■ Réhabilitation de l'immeuble Rue Letellier – Sélection des entreprises

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché public à procédure adaptée a été lancé pour 11 lots le 12/01/2018 avec une date limite de réception des offres, le 9 février 2018. 3 lots sont restés infructueux. Une deuxième publication pour ces lots a donc été lancée le 12/02/2018 avec une date limite de réception des offres, le 9 mars 2018. Les offres reçues ont été analysées par le Cabinet d'Architecte ALT127.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, **à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de retenir les entreprises proposées par le maître d'œuvre ALT127.
- **VALIDE** les devis, pour un montant total de 250.185,81 euros HT / 300 222,97 euros TTC
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

Séance du 25 avril 2018

■ Convention de Mutualisation entre les communes de ST JUVAT, LE QUIOU et PLOUASNE

Monsieur le Maire rappelle que le sujet d'une mutualisation entre les communes de ST JUVAT, LE QUIOU et PLOUASNE a déjà été abordé en Conseil Municipal. Les maires des trois communes se sont rencontrés à trois reprises pour évoquer ce projet. Une réunion avec les adjoints des trois communes s'est tenue mardi 17 avril. Dominique RAMARD, maire de ST JUVAT a présenté les projets de mutualisation envisagés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le principe d'établir une convention de mutualisation tripartite entre les communes de SAINT-JUVAT – LE QUIOU et PLOUASNE.
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

■ Aménagement de la Rue Duguesclin – Note de faisabilité et mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de faisabilité, réalisée par l'ADAC 22, concernant l'aménagement de la Rue Duguesclin. Les objectifs sont de : sécuriser les piétons ; contenir les vitesses ; valoriser les déplacements doux ; améliorer le cadre de vie. Sur la base de l'étude réalisée par l'ADAC, l'estimation sommaire des travaux concernant le réaménagement complet de la voie, la création d'un cheminement piéton, doubles écluses (500 ml environ 6800 m² parking cimetière compris), serait de 455 000 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et échangé sur la note de faisabilité et l'estimation financière, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** le projet proposé par l'ADAC et le montant estimatif des travaux,
- **CONFIE** à l'ADAC la rédaction du programme technique et le dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'assistance à la passation des contrats de maîtrise d'œuvre,
- **VALIDE** l'enveloppe pour la partie travaux à un montant de 455.000 euros TTC.

■ Demande de subvention

Monsieur Le Maire précise que l'Association Chœur et Jardin a formulé une demande de subvention pour l'année 2018, les membres de l'association sont

tous amateurs mais les spectacles sont mis en scène par un professionnel. Depuis 2017, cette association s'est installée à Plouasne et a d'ailleurs présenté un spectacle « Sister Act » le 24 mars dernier.

Après échanges, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **FIXE** la participation pour l'association Chœur et Jardin à 150,00 euros pour l'année 2018.

■ Réhabilitation Immeuble Rue Letellier – Avenant à la société ALT 127

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché public à procédure adaptée a été lancé pour 11 lots le 12/01/2018 avec une date limite de réception des offres, le 9 février 2018. 3 lots sont restés infructueux. Une deuxième publication pour ces lots a donc été lancée le 12/02/2018 avec une date limite de réception des offres, le 9 mars 2018.

Il est nécessaire de déterminer une plus-value du montant des honoraires de la société ALT127 basée sur une enveloppe arrêtée après ouverture des plis à 250.185,81 euros HT (estimatif AVP remis le 06/07/2017 d'un montant de 248.856.68 euros H.T.) à laquelle s'ajoute le montant des travaux de désamiantage approuvé par délibération N°02-07-2017 d'un montant de 7.043,20 euros H.T., soit un montant total H.T. de 257 229,01 euros H.T.

Le taux de rémunération du maître d'œuvre (MOP) de base étant à 10.50 % le montant des honoraires maîtrise d'œuvre HT s'élève à 27 009,05 euros (Prévue 21.000,00 euros sur l'acte d'engagement du 25/11/2016) soit une plus-value de 6 009,05 euros HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** l'Avenant à la société ALT 127 pour un montant total de 6.009,05 euros HT
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

■ Achat d'un scarificateur par mutualisation

Monsieur GALLEE Bertrand, Adjoint Urbanisme, Travaux, Personnels Techniques et Monsieur BAZY, Conseiller Municipal en charge des espaces verts expliquent qu'une concertation s'est établie entre les communes de SAINT-PERN (35), SAINT-JUVAT et PLOUASNE, pour l'achat d'un aérateur-scarificateur.

La proposition retenue est celle de BERNARD Motoculture de BROONS pour un montant HT de 4.333,34 euros soit 5.200,00 euros TTC.

L'achat sera réalisé par la commune de SAINT-JUVAT

Réunions du conseil municipal

qui en parallèle dépose une demande auprès du Conseil Régional pour bénéficier du dispositif 2018 d'achat de matériel de désherbage recentré sur l'entretien de terrains de sport de plein air. Cette aide pouvant représenter 50 % pour une commune pratiquant « Zéro Phyto ». L'investissement serait alors de 2 166,67 euros HT / 2 600,00 euros TTC, le reste à charge serait réparti par commune en fonction du nombre de terrains de football.

SAINT PERN	1 terrain de football	¼ soit 541,67 € HT/650,00 € TTC
SAINT JUVAT	1 terrain de football	¼ soit 541,67 € HT/650,00 € TTC
PLOUASNE	2 terrains de football	½ soit 1 083,33 € HT/1 300,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'achat du scarificateur entre les trois communes ST PERN / ST JUVAT et PLOUASNE.
- **ACCEPTE** les conditions de répartition de financement et d'utilisation
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

■ Interventions du Cabinet ALLAIN Géomètre à DINAN

Monsieur Le Maire précise que le Conseil Municipal par délibération du 28/03/2018 a validé l'intervention du géomètre Cabinet ALLAIN à DINAN sur plusieurs projets pour la mise à jour cadastrale de certaines parcelles.

Il présente les devis au Conseil Municipal, qui après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les devis concernant les projets suivants :
 - Vente BOUGAULT/COMMUNE
Bornage 2.772,00 euros H.T. soit 3.326,40 euros TTC
Montage du plan d'aménagement 1.727,32 euros H.T. soit 2.072,78 euros TTC
Pour ce dossier, un partage des frais est prévu.
 - Station Service, Local des mares, Accès de la résidence au pôle commercial
Différents bornages 1.596,00 euros H.T. soit 1.915,20 euros TTC
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tout document en lien à ces affaires.

■ Travaux Maintenance Éclairage Public Stade

Monsieur le Maire rappelle que la commune a transféré la compétence éclairage public au SDE22. L'entreprise CITEOS chargée de la réalisation de l'entretien des installations sur le territoire de notre commune, a signalé un état vétuste d'un foyer au niveau de l'éclairage du stade. Le chiffrage sommaire de l'opération est estimé à 1 260,00

euros HT dont 60 % à la charge de la commune soit 756,00 euros HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** : Le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public J foyer 160 stade présenté par le Syndicat départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 260,00 euros HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE22, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

- **SOUHAITE QUE** les foyers en place destinés à l'éclairage du stade soient effectivement réglés pour une meilleure utilisation.

■ École PLOUASNE – Horaires rentrée 2018

Madame Christine BOUCHET, Adjointe aux Finances, à l'Éducation et au Personnel rappelle que par délibération du 20 décembre 2017, le Conseil Municipal après en avoir débattu, à l'unanimité avait validé les nouveaux horaires de la semaine scolaire du RPI Plouasne-St Pern, à compter de la rentrée de septembre 2018 suite à la demande de dérogation pour organiser les enseignements sur 4 journées.

LUNDI	MARDI		JEUDI	VENDREDI
Classe de 08h50 à 12h20	Classe de 08h50 à 12h20		Classe de 08h50 à 12h20	Classe de 08h50 à 12h20
Pause Méridienne dont Cantine 12h20 à 14h00	Pause Méridienne dont Cantine 12h20 à 14h00		Pause Méridienne dont Cantine 12h20 à 14h00	Pause Méridienne dont Cantine 12h20 à 14h00
Classe de 14h00 à 16h30	Classe de 14h00 à 16h30		Classe de 14h00 à 16h30	Classe de 14h00 à 16h30
Garderie gratuite jusqu'à 16h45	Garderie gratuite jusqu'à 16h45		Garderie gratuite jusqu'à 16h45	Garderie gratuite jusqu'à 16h45

Cette dérogation ayant été accordée pour 3 ans, les Temps d'Activités Périscolaires seront donc supprimés à compter de la rentrée 2018. Le temps des agents a été organisé en fonction de ces horaires. Il s'avère que les enseignants ont depuis proposé une autre organisation afin que les APC puissent s'effectuer après la classe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours telle qu'elle avait été décidée le 20 décembre 2017 par volonté d'augmenter le temps de pause méridienne afin que les élèves aient le temps nécessaire pour manger et se dépenser avant la reprise des cours.

■ Modification du règlement intérieur de salle DERIOLE notamment la mise en place d'une caution « Ménage »

Monsieur le Maire informe que le ménage devant être réalisé à la restitution de la salle, apparaît quelquefois trop succinct. Afin de sensibiliser les utilisateurs, il propose de mettre en place une caution « ménage » de 100 euros. D'autres modifications de règlement intérieur à la salle sont proposées.

Après échange, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** la mise en place du chèque caution « Ménage » de montant de 100.00 euros,
- **APPROUVE** les modifications proposées et valide le nouveau règlement intérieur.

■ Lutte coordonnée contre le frelon asiatique

Il n'est plus à démontrer que les espèces invasives représentent une menace pour la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes, mais également vis-à-vis des dommages économiques et des impacts significatifs sur la santé publique. Dans l'attente de l'adaptation du cadre réglementaire national (traduction de la réglementation européenne 1143/2014), le rôle des collectivités territoriales est stratégique pour endiguer ce phénomène. La population de frelons asiatiques diminue en Bretagne. Une baisse confirmée par la Fédération des Groupements contre les Organismes Nuisibles (FGDON), qui surveille de près l'évolution du frelon asiatique. En 2017, 16 500 nids ont été détruits contre 18 820 en 2016. Face à ce constat positif, il est important de maintenir la pression contre cet insecte.

CONSIDÉRANT la délibération communautaire prise le 26 mars 2018 en faveur de la mise en œuvre du programme de lutte coordonnée contre le frelon asiatique à l'échelle du territoire de Dinan Agglomération. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivis technique et administratif seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération.

- **APPROUVE** la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération, à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques. Dinan Agglomération éditera un titre exécutoire en fin de campagne, sur la base du bilan financier arrêté.
- **DÉSIGNE** la société BREIZH SERVICES – 8 rue Le Primay – 22100 BOBITAL pour les prestations de désinsectisation.
- **AUTORISE** le Maire, à signer la convention spécifique pour une lutte coordonnée contre les frelons asiatiques.

■ Utilisation du Club House

Monsieur le Maire informe qu'il est quelquefois sollicité pour l'utilisation du Club house à titre privé. Le Club House est un bâtiment mis à disposition principalement des associations, principalement le Club de football.

Après échange, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de ne pas autoriser l'occupation du Club House à titre privé et de limiter l'usage à des horaires respectant les usagers résidant à proximité.

Séance du 25 avril 2018

■ Désignation du Délégué à la Protection des Données

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de leurs missions et dans un contexte de développement de l'administration électronique et des usages numériques, les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux utilisent, collectent et traitent de nombreuses données à caractère personnel, tant pour la gestion de leurs services publics locaux que pour celle de leur structure. A ces fins, sont constitués des fichiers de toute nature, papier ou informatiques, contenant de nombreuses informations relatives aux administrés comme aux agents : état-civil, fichiers électoraux, fichiers périscolaires, fichiers des bénéficiaires d'aides sociales, fichiers d'abonnés, fichiers de police municipale, fichiers de ressources humaines, vidéosurveillance, géolocalisation, etc., contenant des données à caractère personnel sensibles (données médicales, numéro de sécurité sociale, appartenance syndicale, biométrie, etc.).

Par ailleurs, le règlement européen (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016, s'applique au

sein des États membres à partir du 25 mai 2018. Ce règlement qui renforce les obligations des responsables de traitement et les droits des personnes concernées, augmente les risques de sanction et impose, pour toute autorité publique effectuant des traitements de données à caractère personnel, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du RGPD).

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ; **CONSIDÉRANT** que Dinan Agglomération peut disposer, dans le cadre de la convention d'adhésion aux missions supplémentaires à caractère facultatif signée avec le CDG22, de la mise à disposition d'informaticiens et agents qualifiés en matière de protection et sécurisation des données ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** le CDG22, délégué à la protection des données de la commune.
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les opérations nécessaires d'une part, à la désignation du délégué à la protection des données auprès du CDG22 et de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et d'autre part, à la réalisation des missions du délégué à la protection des données.

■ Convention avec Dinan Agglomération pour Maîtrise d'Ouvrage Unique sur le programme de voirie 2018

CONSIDÉRANT que sur le territoire de Dinan Agglomération une partie de la voirie déclarée d'intérêt communautaire doit faire l'objet de travaux ; que les communes composant l'agglomération doivent également entretenir leur voirie communale ; aussi, afin de faciliter et rationaliser la réalisation de ces travaux, sur un territoire commun, il est souhaitable de procéder à la désignation d'un maître d'ouvrage unique le temps de l'opération.

Pour la réalisation de cette opération trois maîtres d'ouvrage sont intéressés : Dinan Agglomération, La Commune de Plouasne, La Commune de Saint-Juvat.

Il vous est proposé :

- Que Dinan Agglomération, qui dispose des compétences et des moyens nécessaires pour mener à bien les travaux d'entretien précités, assure la maîtrise d'ouvrage unique durant le temps nécessaire à leur réalisation.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique liant Dinan Agglomération et les communes de Plouasne et Saint-Juvat.

VU la convention de maîtrise d'ouvrage unique, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les termes de la convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

■ Instruction des autorisations d'occupation de sol par Dinan Agglomération – Année 2018 – Convention

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation du sol des communes par le Service Instruction de Dinan Agglomération pour l'année 2018, le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, lors de ses séances des 26 février et 26 mars 2018, a :

- acté le principe d'une refacturation des prestations dispensées par le Service Instruction de Dinan Agglomération (20 % population DGF 2017, 80 % nombre d'actes instruits en 2018).
- approuvé la passation d'une convention formalisant les modalités financières et de fonctionnement entre Dinan Agglomération et les communes.

Ainsi, considérant ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** pour l'année 2018, le principe de facturation des prestations dispensées par le Service Instruction de Dinan Agglomération en matière d'autorisation d'occupation du sol aux communes, selon la clé de répartition 20 % population DGF, 80 % nombre d'actes instruits en 2018.
- **ACCEPTE**, dans ce cadre, la passation d'une convention formalisant les modalités financières et de fonctionnement entre Dinan Agglomération et la commune, étant précisé que la commune instruira elle-même les Certificats d'Urbanisme d'Information, Déclarations Préalables et Permis de démolir relevant de son territoire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

■ Adhésion Groupement de commande d'entretien de chaussées intercommunales et communales 2018

CONSIDÉRANT que sur le territoire de Dinan Agglomération une partie de la voirie déclarée d'intérêt communautaire doit faire l'objet d'un entretien ; **CONSIDÉRANT** que les communes composant l'agglomération doivent également entretenir leur

chaussée communale ; aussi, afin de réaliser une économie d'échelle, de mutualiser les procédures de passation de marché, de gagner en termes d'efficacité et de sécurité juridique ou encore de simplifier les phases de la procédure marché pour les membres, il est souhaitable de créer un groupement de commandes entre Dinan Agglomération et les communes concernées. Le groupement a pour mission de coordonner et optimiser les actions des différentes parties, en gérant la préparation et la passation des marchés publics susceptibles de répondre aux besoins des membres du groupement.

Les besoins sont évalués de la manière suivante :

Membres du Groupement	Quantité estimée d'émulsion de bitume en tonnage
Dinan Agglomération	65,000 t
Evrans	25,000 t
Le Quiou	2,000 t
Les Champs Géaux	8,000 t
Plouasne	10,000 t
Saint André des Eaux	2,500 t
Saint Judoce	3,000 t
Saint Juvat	6,000 t
Tréfumel	2,000 t
Total	123,500 t

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour l'entretien des chaussées intercommunales et communales, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

■ **Projet Logements pour seniors avec Dinan Habitat**

La Commune de Plouasne a le projet d'accueillir en centre bourg des personnes âgées et/ou des personnes à mobilité réduite.

Le terrain cadastré n°685-Section G, situé à proximité immédiate de l'Église, est sur le point d'être acquis par la Commune, d'une part à titre de réserve foncière pour l'aménagement d'un lotissement dans les années à venir, et pour la partie située la plus à l'Est, environ 3000 à 3500 m², pour réaliser le projet en question.

Dinan Habitat, bailleur social de Dinan Agglomération

pourrait être chargé de réaliser cette opération.

Aux 10/11 pavillons individuels de plain-pied, de type 2 ou 3, s'ajouterait un local à usage communal à destination des activités de la commune ou pouvant être loué aux habitants.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à missionner DINAN HABITAT pour la réalisation du projet (10/11 pavillons + un local communal) sur une surface comprise entre 3000 et 3500 m²,
- **CHOISIT** que la commune soit propriétaire du local communal,
- **ACCEPTE** le principe de la co-maîtrise d'ouvrage,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre les discussions avec DINAN HABITAT dans ce sens,
- **APPROUVE** la vente de la parcelle nécessaire à l'édification de ce projet au prix de 10 euros le m² TTC. La surface réellement cédée sera définie en fonction du projet architectural présenté par DINAN HABITAT et du projet d'aménagement de la voirie et des espaces verts. Les espaces publics (voirie et espaces-verts) seraient ensuite rétrocédés à la commune à la fin de l'opération.

■ **Mise à jour du Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)**

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil Départemental lui demandant d'émettre un avis sur la mise à jour du Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés, conformément à l'article L361.1 du Code de l'Environnement.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **EMET** un avis favorable au PDIPR,
- **ACCEPTE** l'inscription à ce plan des chemins concernés et tout particulièrement les chemins ruraux,
- **S'ENGAGE** à :
 - **GARANTIR** l'entretien, l'aménagement, le balisage,
 - **NE PAS ALIÉNER** les sentiers inscrits au plan,
 - **PRÉSERVER** leur accessibilité,
 - **SIGNER** des conventions avec les propriétaires privés pour autoriser le passage des randonneurs,
 - **PROPOSER** un itinéraire de substitution en cas de modification suite à toutes opérations foncières,
 - **PROPOSER** une désinscription quand le tronçon n'a plus d'intérêt pour la randonnée,
- **CONFIE** à la communauté de communes de Dinan

Agglomération pour l'itinéraire pédestre intitulé «GR34» comme inscrit dans ses statuts : la promotion,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions et tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

■ Fixation du Loyer – Logement de l'ancienne Poste

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation du logement de l'ancienne Poste se terminent, le logement sera donc disponible courant ou fin juin.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer un bail locatif de type 3,6,9
- **FIXE** le prix de la location à 450 euros TTC, payable en début de mois, avec révision des loyers, la caution est équivalente à un mois de loyer.

■ Réhabilitation Immeuble Letellier, Avenant à la société LAVIGNE retenue pour le LOT 1 – Démolition

A la suite de la réunion de démarrage du 16/05/2018, il s'est avéré que le cabinet d'Architecte ALT127 avait omis de retenir l'option «Bûchage des baies restantes» proposée par la Société LAVIGNE pour le lot «Démolition» d'un montant H.T. à 1.350,00 euros. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant à la société LAVIGNE Démolition, ZA de l'Espérance Ouest, 18 rue de la Doucine, 22120 QUESSOY pour un montant total de 1.350,00 euros HT
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

■ Cimetière – Reprise de concession en état d'abandon

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions ci-dessous :

- Carré N°01 Emplacement N°37 délivré le 12/12/1928 à CORVAISIER Julia et TOXE Marie-Reine
- Carré N°01 Emplacement N°38 délivré le 01/02/1921 à LORRE Henri et HALOIR Anne-Marie

Les concessions ont plus de trente ans d'existence et l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle les 31 octobre 2012 et 04 novembre 2015, dans les conditions prévues par l'article R.2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-17 et R.2223-18, ainsi, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'état d'abandon sur ces concessions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

■ Aménagement de la Rue Duguesclin – Marché public de maîtrise d'œuvre suivant la procédure adaptée

Monsieur le Maire rappelle que l'étude de faisabilité, réalisée par l'ADAC 22, concernant l'aménagement de la Rue Duguesclin et l'estimation proposée (455.000 euros TTC) ont été validées par Délibération du 25/04/2018. Dans le cadre de ses missions, l'ADAC a rédigé et remis le dossier de consultation des bureaux d'études avec une consultation en une phase.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de lancer un appel d'offres concernant l'aménagement de la Rue Duguesclin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le lancement d'un appel d'offres concernant l'aménagement de la Rue Duguesclin,
- **PRÉCISE** que le montant de ces travaux est pris en compte dans le Budget Général sur deux exercices 2018 et 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet appel d'offres.

■ Acquisition Parcelle AB n°255

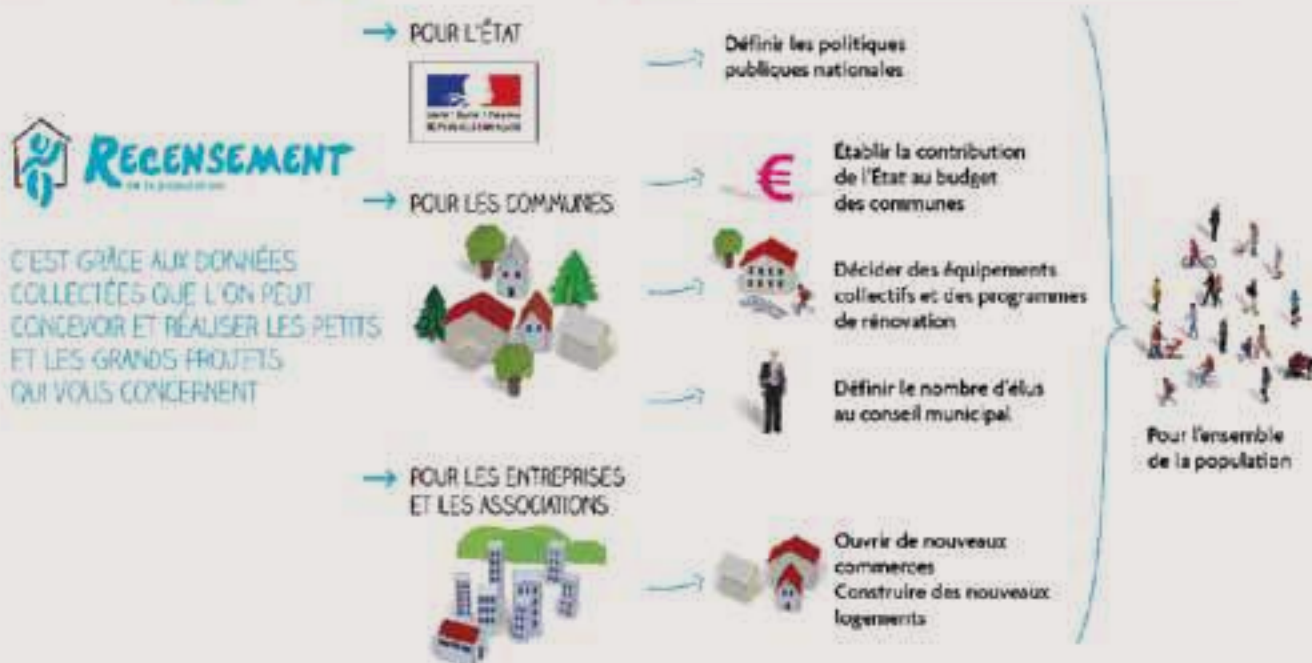
Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le dernier propriétaire de la parcelle AB n° 255 a accepté la proposition d'achat, au prix de 5 euros le m². Ce projet date du début des années 2000 et de multiples démarches avaient été entreprises, sans succès.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du 12/04/2017 avait à l'unanimité, validé le projet d'acquisition de la parcelle AB n° 255 au prix de 5 euros le m², soit une acquisition de 845 euros pour les 169 m², autorisé la signature de tout document en lien à cette affaire et confié à Maître PANSART, Notaire à Evran, l'organisation de cette signature.

VU le dernier élément du projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** à finaliser l'achat de la parcelle AB N°255 et à signer tout document afférent à ce dossier.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



Campagne de RECENSEMENT 2019

L'enquête sera réalisée
du 17 janvier au 16 février 2019.

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

■ Avant la collecte

Votre commune recrute les agents recenseurs. L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser. Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site le-recensement-et-moi.fr.

■ Vous répondez sur internet.

Cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne » sur la page d'accueil du site le-recensement-et-moi.fr. Connectez-vous à l'aide des identifiants figurant sur la notice remise par l'agent recenseur. Ensuite, remplissez le questionnaire en vous laissant guider. N'oubliez pas de valider votre questionnaire ; si vous

avez indiqué votre adresse mail, vous recevrez un accusé de réception par messagerie vous confirmant la bonne prise en compte de vos réponses.

■ Vous ne pouvez pas répondre en ligne.

L'agent recenseur vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre foyer. Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur. A un moment convenu avec vous, l'agent recenseur viendra les récupérer. Vous pouvez également les renvoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

■ Pour connaître les résultats de l'enquête

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee.



LE RECENSEMENT PAR INTERNET C'EST PLUS PRATIQUE !

Cette année le Recensement pourra aussi se faire par Internet.

Des avantages pour tous : des réponses de qualité, un recensement plus respectueux de l'environnement
Pour plus de renseignement, rendez-vous sur :

WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

Journée Défense Citoyenneté (JDC)

■ Qui est concerné ?

Tout jeune Français qui a 16 ans.

■ Quand se faire recenser ?

La période de recensement varie selon la situation du jeune :

- **Français de naissance** : Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.
- **Jeune devenu Français** : Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.
- **Jeune pouvant rejeter la nationalité Française** : Un jeune qui a la possibilité de rejeter la nationalité française mais qui ne fait pas jouer ce droit, doit se faire recenser au plus tard dans le mois qui suit ses 19 ans.

À noter : Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

■ Démarche :

En ligne : Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Sur Place : en Mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de



la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille.

À savoir : Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

■ **Effet du recensement** : Une fois la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) effectuée, un certificat de JDC ou un certificat d'exemption sera remis au jeune, celui-ci sera demandé lors de la constitution du dossier pour les examens ou concours soumis à l'autorité publique (permis de conduire, bac...)

■ **Suite du recensement** : Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Autorisation de sortie du territoire des mineurs

Nous vous informons que le rétablissement du régime des autorisations de sortie de territoire dans le cadre de la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale, a été mis en œuvre depuis 15 janvier 2017. Cette autorisation doit être formulée

par le biais d'un formulaire CERFA, téléchargeable sur Internet par le parent, qui le complétera, l'imprimera et le signera directement. Le mineur voyagera ensuite muni de ce document et d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale.



RAPPEL

Carte Nationale d'Identité et passeports



Seules les mairies disposant d'un dispositif de recueil d'empreintes sont compétentes pour recevoir les nouvelles demandes de cartes nationales d'identité et passeports c'est-à-dire Dinan, Ploubalay, Jugon-Les-Lacs, Broons, Combourg, Montauban-de-Bretagne.

En vue de simplifier les démarches pour les usagers, un téléservice « Pré-demande CNI » a été mis en place depuis novembre 2016 pour une première demande de CNI ou un renouvellement.

La demande de CNI, ou le renouvellement de celle-ci, repose actuellement sur le document CERFA n°12100*02 (ou 12101*02 pour les mineurs). Le nouveau téléservice permet de recueillir, de manière dématérialisée, les informations présentes sur ce CERFA. Ce téléservice est disponible dans l'ensemble des départements français.

■ Comment je procède sur le site internet

Je me connecte : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

1. Je crée mon compte ANTS,
2. Je remplis mon formulaire de pré-demande CNI en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité).
- Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par e-mail un récapitulatif de pré-demande sur lequel figure, notamment, le numéro de la pré-demande et un QR code qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.

En cas de perte ou de vol de votre CNI, vous devrez :

1. acheter un timbre fiscal dématérialisé en ligne,
2. sauf si vous disposez déjà d'un numéro de timbre fiscal dématérialisé, acheté au préalable*.

■ Après avoir effectué ma pré-demande CNI en ligne

1. Je contacte une mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes pour obtenir les modalités d'accueil,
2. Lors de mon déplacement en mairie :
 - J'apporte mon numéro de ma «Pré-demande CNI», indispensable à la mairie,
 - J'apporte également les pièces justificatives (photos d'identité, justificatif de domicile ...) nécessaires à la constitution de ma demande de CNI.

■ Comment cela se passe en mairie

L'agent de mairie :

- rappelle votre pré-demande de CNI dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- vérifie les autres pièces de votre dossier,
- procède au recueil de vos empreintes,
- vous délivre un récépissé de demande de CNI sur lequel figure le numéro de votre demande de CNI.

Grâce à ce numéro de demande de CNI, vous pourrez :

- Suivre l'avancement de la production de votre CNI en ligne,
- Suivre les différentes étapes de votre demande de CNI directement sur votre compte usager de l'ANTS.

Les demandes se faisant sur rendez-vous (tout comme les récupérations des cartes), les délais se sont allongés et il faut prévoir au moins un mois pour obtenir un rendez-vous que ce soit pour le dépôt ou le retrait des cartes. Donc anticipez vos demandes.

***Nota :** La pré-demande dans l'une des collectivités de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française ou de Wallis et Futuna, est également possible. Si le paiement d'un timbre papier fiscal est nécessaire, vous devrez vous en acquitter lors du recueil en mairie.

L'appel au civisme et au bon usage du tri sélectif

La lutte contre l'incivisme est une préoccupation quotidienne pour le service communal. Les employés municipaux sont confrontés invariablement aux mêmes dérives.

Encombrants déposés autour des points dédiés au tri sélectif, déchets ménagers laissés sur la voie publique, gravats de chantiers abandonnés...

Nous vous rappelons que des conteneurs de tri sélectif sont installés sur la commune :

Bourg - La Croix Froton - Launay Cramoux

Les Champs Ferron - Les Eves - Linclais - La Saudrais.



■ Qui peut conclure un PACS ?

Pour conclure un PACS, il faut que les deux partenaires répondent aux conditions suivantes :

- être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays),
- être juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions),
- ne pas être mariés ou engagés dans un PACS,
- ne pas avoir entre eux de liens familiaux directs.
- Le PACS est interdit entre ascendant et descendant en ligne directe.

■ Où faire enregistrer votre convention de PACS ?

Attention : les dispositions suivantes seront applicables à partir du 1er novembre 2017, date du transfert des missions du Tribunal d'Instance aux mairies. Avant cette date, le tribunal d'instance reste compétent.

Si vous avez votre résidence commune en France, vous pouvez vous adresser :

- soit au service d'Etat civil de la commune dans laquelle vous fixer votre résidence commune.
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent. Pour faire enregistrer votre convention PACS, vous devez vous présenter en personne et ensemble en Mairie.

■ Comment rédiger la convention de PACS ?

Votre convention doit être rédigée en Français et comporter vos deux signatures. Elle peut simplement constater votre engagement et votre volonté d'être liés par un PACS ou être plus complète et préciser les conditions de participation de chacun à la vie commune. Pour vous aider dans votre démarche, vous pouvez utiliser la convention type, disponible en Mairie ou rédiger une convention personnalisée.

■ Pièces à fournir lors de votre rendez-vous

Pour l'enregistrement de votre convention de PACS, vous devrez présenter :

- votre déclaration conjointe de conclusion de PACS (Cerfa n°15725*01 à télécharger et compléter)
- votre convention

Et pour chaque partenaire :

- justificatif d'identité (pièce d'identité originale en cours de validité)
- acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) datant de moins de trois mois.

■ Enregistrement du PACS

L'officier de l'état civil va procéder à l'enregistrement de votre PACS et vous remettre un récépissé d'enregistrement. Il vous restituera votre convention après l'avoir visée. La convention de PACS produit ses effets dès son enregistrement en mairie. La Mairie ne conservera aucune copie de votre convention de PACS. Il vous appartiendra de la conserver précieusement et de prendre toutes les mesures pour en éviter la perte. Le PACS figurera en mention marginale sur l'acte de naissance de chaque partenaire.

■ Modification du PACS

Pendant toute la durée de votre PACS, vous pouvez modifier les dispositions de la convention que vous avez conclue. L'Officier de l'état civil qui a enregistré votre déclaration conjointe de PACS est seul compétent pour enregistrer la convention modificative de ce PACS. De même, le notaire ayant enregistré votre déclaration de PACS est seul compétent pour enregistrer votre convention modificative.

Si votre PACS a été enregistré par le Tribunal d'Instance avant le 1^{er} novembre, le seul officier de l'état civil compétent pour enregistrer la convention modificative est celui de la commune dans laquelle est établi le tribunal. Pour un PACS enregistré par le Tribunal d'Instance de Rennes, vous devrez vous adresser à la mairie de Rennes pour l'enregistrement de votre convention modificative, quelle que soit votre commune de domicile.

La convention modificative de PACS peut être remise par les deux partenaires ou l'un d'eux en mairie. Elle peut également être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour l'enregistrement de votre convention de PACS, vous devrez présenter ou adresser :

- votre convention modificative de PACS signée par les deux partenaires,
- les justificatifs d'identité (Pièce d'identité originale en cours de validité)
- date et numéro d'enregistrement du PACS initial.

■ Dissolution du PACS

Le PACS se dissout par le mariage des partenaires ou de l'un d'eux ou par le décès. Les partenaires peuvent aussi décider de dissoudre le PACS :

- par décision conjointe : dans ce cas les formalités sont les mêmes que pour la modification du PACS,
- par décision unilatérale d'un partenaire qui signifie sa décision à l'autre partenaire par huissier.

NAISSANCES *

Noms et Prénoms	Date	Ville
KARL Lou	13 janvier 2018	DINAN
ROUX PROVENZANI Giulia	02 mars 2018	RENNES
POIROT Raphaël	26 mars 2018	DINAN
ARMAND Gabriel	31 mars 2018	RENNES
PIEDVACHE Ethan	03 mai 2018	DINAN

* les parents ayant refusé une parution dans la presse, n'apparaissent donc pas dans le bulletin.

MARIAGES

Noms et Prénoms	Date
Victor BUISINE et Céline BROCHEC	31 mars 2018
Georges DAVY et Christine GORIAUX	18 avril 2018
Damien CHAUVEL et Azéline BOURDET	05 mai 2018
Kévin LEVREL et Cindy LEGRAND	19 mai 2018
Matthieu BAZY et Mylène GOUIX	19 mai 2018
Yoann RENAUD et Laurie PERRAULT	19 mai 2018

DÉCÈS

Noms et Prénoms	Date	Ville
LEPAGE Louis	26 décembre 2017	PLOUASNE

PACS

Noms et Prénoms	Date
Thomas CHALON et Billie TURNER-WHITEHEAD	14 décembre 2017
Adrien MENIER et Maud DELAURY	23 décembre 2017
Jérémy BERTHELOT et Caroline LE FLOHIC	30 décembre 2017
Nicolas ROUX et Justine PROVENZANI	13 février 2018
Gwendal COUASNON et Charlotte LE GALL	20 avril 2018

Urbanisme

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE - DÉCEMBRE 2017 À MAI 2018

Demandeur	Adresse du projet	Nature
DUVAL Yoann	Route de Guitté	Construction maison neuve
MENIER Adrien	Lantran	Construction d'un carport
HERVÉ Audrey	Lantran	Rénovation & modification façades
BARRETT Paul	La Villaise	Construction maison neuve
PIEL Loïc	La Bréheulais	Installation auvent solaire
MARCELLE Benoît	Rue Bertrand Duguesclin	Construction bureau
GAEC BOULANGER	La Croix Chemin	Extension d'un hangar à fourrage
GANDON Landry	24 La Vieux Ville	Construction préau-garage

DÉCLARATIONS PRÉALABLES - DÉCEMBRE 2017 À MAI 2018

Demandeur	Adresse du projet	Nature
Mr CHATAIN	L'Eclache	Pose 2 vélux
Mme BOURDET	Lot. Les Aulnes	Pose panneaux photovoltaïques
Mme MAGAR	Rénéal	Rénovation annexe et abris de jardin
Mr LAVAUQUET	Le Bois Ferron	Eclaircie de résineux et feuillus
Mr DAUGAN	Rue François Letellier	Changement menuiseries – Pose 3 vélux - Clôture
Mr MARTIN et Mme ANGER	Launay Hellon	Changement fenêtres
Mr LEFRANCOIS	Lot. Les Aulnes	Pose panneaux photovoltaïques
GAEC BOULANGER	La Croix Chemin	Pose panneaux photovoltaïques
Mr HUET	Callouët	Installation de 4 trackers photovoltaïques
Mr CHANUT	Les Cressonnières	Installation portail et construction murs
Mme NIZAN	Lantran	Création de 5 fenêtres de toit
Mr PIRON	La Gislais	Création de 2 baies vitrées + clôture
Mr BOULE	La Ville es Cutté	Création baie vitrée non ouvrante
Mr et Mme FONTENELLE	Bd de la Gare	Changement fenêtres & création fenêtre sur rue
Mr DELAUNAY	Vallée des Vaux	Coupe et abattage d'arbres
Mr MAILLET	Place de l'Eglise	Dépose cheminée
Mme PICOUAYS	Lampouha	Abris de jardin
Mr SALMON	La Cour – Le Val	Abris de jardin
Mme DAUGAN	Bd de la Gare	Implantation carport
Mme CHESNEL	La Vieux Ville	Création d'ouvertures et clôture



Réhabilitation de l'immeuble au 2, rue François Letellier

Après avoir servi de logement et de cabinet au Docteur L'HERBETTE, la restauration de l'ancienne école publique est en cours. Deux logements seront mis en location, un T3 au RDC avec accès handicap (côté terrains de boules) et un T5 (accès côté Mairie) avec un RDC, 1er étage et combles. La fin des travaux est prévue pour avril 2019. Le projet financier reste élevé coût total 251 535 € HT, la commune bénéficie d'aide du FEDER (Fond Européen de Développement Régional) d'un montant de 40 000 € HT.

Au-delà de ces chiffres, le patrimoine et l'histoire de ce lieu méritait d'être conservé sans démolition et sera certainement apprécié des futures locataires.



Le repas des aînés

Le samedi 21 avril 2018, à l'Espace Dériole, a eu lieu le Repas des Aînés, Michel DAUGAN, le Maire de Plouasne et les Membres du CCAS ont vivement félicité les 2 doyens de la journée, Marie NEVEU 98 ans et Joseph HENRY 95 ans.



Programme de la voirie

Pour faire suite à la réunion de la commission voirie, le prévisionnel de réfection concerne :

■ Routes communautaires :

- du carrefour « La Basse-Chapelle » / « La Maladrie » jusqu'à « La Rue »
- du carrefour de « L'Herbret » à la route de « La Jannais »

■ Routes Communales :

- « La Vieux Ville » (petit tronçon de 50 m)
- « La Rue » au rond-point de la RD25
- Rue Ernest Pellan
- Rue de la Croix Blanche

Dix tonnes de P.A.T.A. (point à temps automatique) sont également prévues sur l'ensemble de la commune. Le résultat de l'appel d'offres avec Dinan Agglomération permettra de réaliser tout ou partie de ce programme.



Calendrier des manifestations en 2018

DATE	MANIFESTATION ET ORGANISATEUR	LIEU
JUILLET		
1	Kermesse Ecole Privée	SO
8	Loto Club Bonne Humeur	ED
14 et 15	Privé (GS)	ED
21	Privé (GS)	ED
28 et 29	Fête communal Comité des Fêtes	ED
AOUT		
2, 3 et 4	Privé (les 2 salles)	ED
10, 11 et 12	Privé (les 2 salles)	ED
17, 18 et 19	Privé (les 2 salles)	ED
SEPTEMBRE		
1	Comice	ED Plouasne
7	Forum des Associations	SdF
7, 8 et 9	Privé (les 2 salles)	ED
8	Supercross	Terrain Moto-Cross
15 et 16	Privé (PS)	ED
25 au 27	Théâtre en Rance (A confirmer)	ED
30	Privé (PS)	ED
OCTOBRE		
7	Loto CBH	ED
13	Couscous APE	ED
20	Loto APEL	ED
21	Braderie	Bourg
26	Groupama (les 2 salles)	ED
28	Loto - Les Burlesques du Quiou	ED
NOVEMBRE		
4	Loto Foot	ED
16	Belote Club Bonne Humeur	ED
17	Ste Barbe Pompiers	ED
20	Repas Club Bonne Humeur	ED
24	Paëlla à emporter - APEL	
24 ou 25	Spectacle ACAS	ED
28 et 29	Théâtre en Rance (A confirmer)	ED
DÉCEMBRE		
1 ou 8	Repas Foot - Soirée Galettes	SdF de St Juvat
2	Loto - Comité des Fêtes de Tréfumel	ED
9	Repas Téléthon (Quad)	ED
15	Marché de Noël	SdF
16	Arbre de Noël APEL	SdF
31	St Sylvestre ABE	ED

SP : Salle Polyvalente • ED : Espace Dériole • SA : Salle Associations •
SdF : Ancienne Salle des Fêtes • SO : Salle Omnisports

Le comice agricole

Le 1^{er} septembre 2018, Plouasne va accueillir à nouveau le Comice Agricole. Celui-ci ne sera pas inter-cantonal comme en 2010, mais devrait malgré tout offrir des attractivités importantes et pour tous publics. Il aura lieu sur le terrain du domaine à La Mare D'Abas, les parkings ouverts au public se situeront dans le bourg et sur quelques parcelles agricoles de proximité.

Il y aura, bien-sûr, toutes les attractivités habituelles : matériels, présentation d'animaux divers, démonstration de battage à l'ancienne, concours de labours, structure gonflable pour les enfants, de nombreuses autres activités et démonstration viendront s'ajouter.

Ce sera aussi un nombre important de stands d'exposition et vente qui seront à disposition des spectateurs, et bien-sûr, le traditionnel repas sur le terrain le midi. Après les réjouissances de l'après-midi, un repas le soir à la salle Dériole avec animation devrait clore cette journée.

D'ores et déjà, je tiens à remercier, le président et son bureau pour leur implication, ainsi que tous les bénévoles, agriculteurs et autres volontaires qui viendront donner main forte pour que la fête du monde rural soit une pleine réussite. Que toutes les personnes qui ont des idées, propositions d'animations ou d'expositions se fassent connaître et prennent contact avec la mairie de Plouasne.

Je vous dis à bientôt !
Pour le comice, Michel Daugan



Tarifs des locations des salles communales 2018

ESPACE DÉRIOLE	Associations commune	Associations extérieures	Privés et entreprises de la commune	Privés et entreprises extérieures
Grande salle + bar	200 €	350 €	250 €	400 €
Petite salle + bar	120 €	200 €	150 €	300 €
2 salles + bar	300 €	450 €	350 €	600 €
2 salles + bar (mardi, mercredi, jeudi, sauf férié)	250 €	250 €		
Gradins	75 €	75 €	150 €	150 €
Cuisine	70 €	100 €	70 €	100 €

ÉLECTRICITÉ		Cuisine pour buffet froid (petite salle)	40 €
Grande salle	40 €	Couverts / personne	0,25 € l'unité
Petite salle	30 €	Chèque de réservation	150 €
Deux salles	60 €	Dépôt de garantie	1 000 €
Cuisine en suppl.	20 €		



SALLE DES FÊTES

Particuliers de Plouasne (Mariage ou manifestation familiale)	130 €
Associations	60 €
Deuxième jour	65 €
Vin d'honneur	70 €
Soirée associations	60 €
Consommation électricité	0.20 € du kWh

SALLE POLYVALENTE

Vin d'honneur Réunions diverses	50 €
------------------------------------	------

SALLE OMNISPORTS

Événements divers	100 €
Électricité	50 €

BON À SAVOIR : Pour la deuxième journée, le tarif de la location des salles communales **est à moitié prix !**



Des lots encore disponibles dans le Lotissement les Aulnes

Il reste encore des lots disponibles à la vente dans le Lotissement les Aulnes. Les lots sont au prix de 45 € le m².

Lot N°01 : 705 m² (soit 31 725 €)

Lot N°02 : 682 m² (soit 30 690 €)

Lot N°11 : 700 m² (soit 31 500 €)

Lot N°27 : 775 m² (soit 34 875 €)

Lot N°28 : 761 m² (soit 34 245 €)

Lot N°32 : 740 m² (soit 33 300 €)

Lot N°33 : 707 m² (soit 31 815 €)

Renseignements supplémentaires en Mairie.



La photo des classes "8"



Les centres de loisirs accueillent vos enfants

■ Le centre de loisirs de Saint-Pern

À partir de la rentrée de septembre 2018, le centre de loisirs Municipal de Saint Pern accueillera vos enfants de 3 à 12 ans. La structure sera ouverte de 8h30 à 19h avec un accueil matinal dès 7h30 assuré par un agent communal. Les enfants arriveront jusqu'à 9h et pourront repartir dès 17h. Ils seront inscrits en demi-journée, avec le repas ou sans ; ou encore toute la journée.

Il sera ouvert les mercredis et sur certaines périodes de vacances. Il nous faudra être rigoureux sur les délais d'inscription pour favoriser la réussite de l'organisation.

CONTACT : Virginie BLANCHOUIN

3, rue de la Mairie - 35190 Saint-Pern

02 99 66 80 17 - enfancesaintpern@yahoo.fr

■ Le centre de loisirs de Le Quiou

L'Accueil de loisirs de Le Quiou accueille les enfants en journée ou demi-journée le mercredi, et en journée uniquement durant les vacances. Il est ouvert toute l'année (sauf Noël), et accueille les enfants :

- par groupes d'âges durant les vacances (Les poupiots : 3-5 ans / Les grandets : 6-9 ans / les grandets + : 10 ans et plus)
- par choix d'activités les mercredis : l'enfant choisit son activité, qui est préparée par l'équipe d'animation afin d'être adaptée à tous les âges

L'ALSH de Le Quiou propose des activités culturelles, artistiques et sportives, autour d'un thème qui varie à chaque période : Les super-héros, Le petit prince, Enquête à l'ALSH, Comme un poisson dans l'eau etc...

Durant les vacances, une sortie est organisée chaque semaine : plage, aquarium, ferme pédagogique, bibliothèque,

ASLH - LE QUIOU

Maison de l'enfance - 29 rue des mares

22630 LE QUIOU

Tél : 09 64 43 44 59

Email : alsh.lequiou@dinan-agglomeration.fr

La CPAM des Côtes d'Armor vous accueille sur rendez-vous

CMU complémentaire, aide médicale État, aide à la complémentaire santé, arrêt de travail, perte d'un proche, accident du travail, invalidité... Vous avez besoin d'aide pour gérer un dossier complexe ? L'Assurance Maladie des Côtes d'Armor vous facilite la vie avec l'accueil sur rendez-vous !

Le rendez-vous permet de gagner du temps et d'être accompagné de façon personnalisée, en ayant étudié au préalable votre situation de façon globale. Cet entretien privilégié évite la réclamation de pièces manquantes et facilite votre prise en charge.

Comment prendre rendez-vous ?

- **par téléphone au 36 46**
(service 0,06 € / min + prix appel)
- en vous connectant sur votre compte personnel sur **ameli.fr**

2019 : les produits chimiques au jardin, c'est fini !

En janvier 2019, les pesticides chimiques de jardins seront interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers (sauf biocontrôles, faibles risques et utilisables en agriculture biologique). Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit à l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les espaces verts, les forêts, les promenades ouvertes au public et les voiries (sauf les zones spécifiques où l'interdiction ne peut être envisagée pour des raisons de sécurité). Les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé en agriculture biologique restent autorisés. Afin de garantir la délivrance d'un conseil adapté, notamment pour les produits les plus dangereux, la vente en libre-service n'est plus possible depuis le 1^{er} janvier 2017. Ces produits sont délivrés après un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié. L'interdiction s'applique quel que soit le lieu de vente : grande distribution, magasins de bricolage et jardinerie. Cette mesure préfigure la prochaine étape prévue par la loi de transition énergétique : au 1^{er} janvier 2019, la vente des pesticides chimiques sera interdite de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers (sauf les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé en agriculture biologique).

Rappel réglementaire lors d'une intervention sur parcelle boisée

En Côtes d'Armor, qu'il s'agisse d'un boisement privé ou public, un certain nombre de parcelles boisées sont aujourd'hui soumises à une réglementation spécifique. En effet, suivant les caractéristiques, l'emplacement ou la surface de celles-ci, le degré de protection varie.

Pour rappel :

- Coupe : Intervention séparant le bois du sol
=> maintien d'une vocation forestière
- Défrichement : Intervention détruisant l'état boisé
=> changement d'affectation du sol.

■ Pour un Espace Boisé Classé (EBC) :

La coupe est soumise à déclaration depuis le 1er octobre 2017 (sauf dispenses visées à l'article R.130-1 Du Code de l'Urbanisme). L'instruction est assurée par le service de l'État chargé des forêts pour les coupes intervenant sur les communes dont le P.L.U a été simplement prescrit ou dans les bois des collectivités. Le défrichement est quant à lui interdit.

■ Pour un Boisement classé (hors Espace Boisé Classé).

La coupe, située dans un bois inférieur à 1 ha est libre. Si le bois est supérieur à 1 ha et si la coupe est supérieure à ½ du volume de bois alors elle est soumise à autorisation.

Le défrichement est libre quand il est situé dans un bois inférieur à 2,5 ha (sauf pour les bois des collectivités soumis à autorisation expresse) et soumis à autorisation quand il est supérieur à 2,5 ha.

En cas de permis de construire sur une parcelle boisée, la demande de permis de construire doit être complétée par la copie du courrier du préfet reconnaissant le caractère complet de la demande d'autorisation de défrichement (R. 431-19 du Code de l'Urbanisme). Ce document permet d'instruire parallèlement les 2 dossiers. Le permis de construire ne peut pas être accordé avant la délivrance tacite ou expresse de l'autorisation de défrichement.

Renseignements : Dinan Agglomération, service Grand Cycle de l'eau au 02 96 87 14 15.



Organisez votre venue en déchèterie

Sur le territoire de Dinan Agglomération, en 2016, chaque habitant a déposé, en moyenne, 387 kilos de déchets en déchèterie, dont près de la moitié de végétaux.

Des solutions existent pour ne pas jeter, pensez au réemploi (revente, dons...) et à la réutilisation (compostage, paillage...).

Si vous devez vous rendre en déchèterie, pensez à optimiser vos déplacements et à organiser votre venue en faisant un pré-tri à la maison, vous gagnerez ainsi du temps et limiterez les erreurs de tri.

Une fois votre tri effectué, vérifiez votre chargement dans les remorques pour éviter les envois de déchets sur la voie publique lors du trajet.

Les déchèteries vous permettent de déposer vos déchets par matière : ferraille, bois, gravats, déchets verts, plâtre, cartons, déchets électriques et électroniques, déchets spécifiques et dangereux (peinture, solvant...), incinérables (tout ce qui n'est pas recyclable)...

Ces déchets seront recyclés, valorisés, incinérés ou stockés en centre de traitement, suivant leur nature.

Pour toute question : 02 96 87 72 72 ou par mail à : dechets@dinan-agglomeration.fr

HORAIRES DÉCHÈTERIE EVRAN

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin			8h45 à 12h30	8h45 à 12h30	8h45 à 12h30	8h45 à 12h30
Après midi	14h à 17h45			14h à 17h45	14h à 17h45	14h à 17h45

HORAIRES D'OUVERTURE - DÉCHETS VERTS PLOUASNE

Mercredi 14h à 17h45 & Samedi 10h à 17h45

Nouveau règlement de déchèterie, ce qu'il faut savoir

Pour les déchèteries munies d'un contrôle d'accès, les usagers doivent se munir d'un badge pour se rendre dans l'un ou l'autre des sites de Dinan Agglomération.

Un forfait de 16 passages par année civile est crédité sur le badge pour les sites dotés d'une plate-forme déchets

verts à accès séparé et de 26 passages pour les autres sites. Dorénavant, le badge permet d'accéder à toutes les déchèteries de l'agglomération.

Le nouveau règlement est téléchargeable sur : www.dinan-agglomeration.fr



École publique de Plouasne

Suite à la demande de dérogation déposée par la mairie auprès de l'Inspection Académique des Côtes d'Armor et accordée pour 3 ans par la Directrice Académique nous bouclons 4 ans de fonctionnement selon la réforme des rythmes scolaires avec une répartition des 24h d'enseignements sur 4 jours ½ pour reprendre à la rentrée une répartition des 24 h d'enseignements sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Les grandes orientations répondant aux programmes officiels du Ministère de L'Éducation Nationale sont définies pour chaque niveau de classe au sein du projet d'école.

Certains projets sont concrétisés par des sorties, rencontres ou représentations souvent programmées en fin d'année :

- Olympiades avec la classe de Guenroc au gymnase du collège pour les classes maternelles le 21 juin.
- Classe voile à Bétineuc pour les 34 CM2 les : 31 mai, 1^{er}, 11, 12, 14, 15 juin
- Classe escalade au Verger pour les 34 CM1 les 14 et 15 juin
- Intervention Maison de la Rance pour les 34 CM1
- La Rando littéraire et ludique en forêt de Coëtquen a été annulée pour cause de vigilance Orages
- Atelier artistique pour la classe de CE2 : réalisation de « UDU DRUMS » en céramique avec Marie LE GARGASSON plasticienne.

L'école est aussi en contact régulier avec le collège et travaille ce que l'on appelle la liaison École-Collège à travers des rencontres comme le défi maths CM2-6^e,

une correspondance et des rencontres en anglais autour de jeux et d'un goûter pour les CM1, CM2 et 6^e.

Pour la seconde année une autre opération conjointe a été menée avec le collège : le 24 mai au terrain des sports du collège la Gautrais, les 90 élèves de CE2-CM1-CM2 de l'école ainsi que les 6^e du collège et les élèves de CM1, CM2 venus d'Évran et Saint-Juvat se sont rassemblés pour une course à pied au profit de l'ONG humanitaire "Action contre la faim". Chaque élève a sollicité un ou des parrains qui ont financé chaque tour effectué. Nous tenons d'ailleurs à remercier tous les "parrains" qui se sont mobilisés : nous sommes actuellement à 1500 € récoltés au niveau de l'école.

Le 5 juin, l'Espace Dériole a accueilli 10 classes du RPI Plouasne/St Pern pour la représentation Chant Choral. Le public très nombreux (comme les années précédentes nous avons dû refuser du monde) a pu apprécier les différentes prestations. L'APE de l'école de Plouasne a pris en charge la buvette restauration pendant l'entracte.



La classe de CE2 et la classe de CM1 : conférence de 2 scientifiques Etienne Monvoisin et Erwan Nègre de retour d'une mission de plusieurs mois en "Terre Adélie" en Antarctique.



La classe des TPS-PS-MS lors du pique-nique sous le préau suite à l'annulation de Rando-doudou à cause de la vigilance orange pour les orages.

Cette année, après la fête de l'école du 24 juin, la traditionnelle sortie des 145 élèves de l'école, de leurs enseignants, ATSEM et AVS accompagnés de tous les parents volontaires aura lieu à Rennes : éco-centre de La Taupinais et site de la Prévalaye le vendredi 29 juin.



Chenilles à leur arrivée à l'école le 17 mai (il y en avait 5).



Le dernier des 5 papillons prêt à s'envoler le 5 juin. (la sortie de chrysalide a eu lieu le dimanche 3 juin pour les 5)

Les effectifs se maintiennent et à la rentrée prochaine nous aurons toujours 6 classes à Plouasne et 6 classes à St Pern. Pour les nouveaux Plouasnais et pour les parents d'enfants nés en 2015, il est encore temps de passer en mairie pour les inscriptions si vous ne l'avez pas déjà fait.

Régine HENRY : directrice

Bilan des TAP Temps d'Activités Périscolaires

Depuis fin 2017, une large consultation a permis aux enfants, aux familles, aux enseignants, aux animateurs et aux associations de s'exprimer sur l'organisation de la semaine scolaire, et de la poursuite ou non des TAP, pour la rentrée prochaine.

Au regard des résultats de cette consultation, nous reviendrons donc à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018, avec une suppression des TAP.

Nous pensons que l'organisation des TAP, depuis septembre 2014, a été bénéfique aux enfants, point de vue qui est d'ailleurs partagé par de nombreux parents et enfants qui ont exprimé leur attachement aux TAP lors de la consultation.

Nous tenons à remercier et souligner le travail des services de la mairie et de l'ensemble des acteurs qui ont su mettre en place dans des temps très courts en 2014 ces TAP et organiser pendant 4 années des animations variées et enrichissantes pour les enfants.





École privée Saint-Joseph

Après les danses médiévales mises à l'honneur au cours du spectacle de Noël dernier, le Moyen Age est resté au cœur de nos activités tout au long de cette année scolaire, en art visuel et en lecture principalement.

Les 24 et 25 mai, les élèves de la classe des CE et CM ont eu la chance de partir vivre cette période historique pendant deux jours, en Vendée.

Une journée d'abord consacrée à la visite du château de Tiffauges : une des plus grandes forteresses médiévales de Vendée, ancienne demeure de Gilles de Rais, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc et maréchal de France. L'histoire de Gilles de Rais a d'abord été contée aux élèves dans une des tours. Puis un maître d'armes a présenté l'équipement militaire d'un chevalier, dont certains éléments ont pu être testés ou portés par les enfants.

Le château accueille également un conservatoire de machines de guerre médiévales. Les enfants ont assisté à un spectacle sur la manipulation de ces machines dont la bricole, et le trébuchet.



Une journée au Puy du Fou : les enfants ont découvert le célèbre parc dont ils parlaient depuis plusieurs semaines. Malgré la pluie, ils ont profité de nombreux spectacles, tels que le bal des oiseaux fantômes, le

signe du triomphe, les Vikings, le secret de la lance, les chevaliers de la Table Ronde, l'Odyssée du Puy du Fou, le mystère de la Pérouse, les amoureux de Verdun.

La journée s'est terminée par un autre moment très attendu : le passage dans les boutiques de souvenirs !



La classe des maternelles CP, quant à elle, se rendra le 5 juillet au centre de l'imaginaire arthurien de Concoret. Avec au programme de la journée : découverte du château de Comper-en-Brocéliande, atelier « chevaliers » (contes et activités), visite commentée de l'exposition, découverte du tombeau de Merlin et du chêne à Guillotin.

Rassemblement pastoral

Les écoles catholiques de la zone pastorale de Dinan (Plouasne, Evran, La Landec, Léhon, Plélan le Petit, Plouer sur Rance, Saint Helen, et Dinan) se sont réunies le mardi 17 avril pour une rencontre autour de notre évêque Monseigneur Moutel, sur le site de la Nourais, à Léhon. Un grand projet qui a réuni 1500 élèves, sous un magnifique soleil, pour un spectacle chanté (animé par Marie Louise VALENTIN) et une marche, pour les plus grands. Les enfants ont retrouvé sur place Mgr Moutel et le Père Mabundi, (qu'ils connaissent déjà).



Fêtes des parents et kermesse

En cette fin d'année scolaire, deux fêtes se préparent à l'école St Joseph.

D'abord celle des parents : c'est une période de grande effervescence dans les classes. Entre cartes, bricolages, chants ou poésies, petits et grands s'activent autour dans leurs préparatifs. Les parents sont invités à les découvrir le vendredi 15 juin à l'occasion d'une petite réception.

La kermesse : elle démarrera par une messe à l'église de Plouasne, où les élèves de CM2 seront mis à l'honneur. Les enfants apportent leur contribution à cette journée en participant à la célébration, puis en présentant dans l'après-midi un spectacle dansé et chanté.

Les associations APEL et OGEC : toujours très actives.

APEL : après le loto de mars, l'association des parents a organisé une vente de gâteaux BIJOU, une collecte de papier à recycler, puis une vente de tickets de tombola, dont le tirage aura lieu le jour de la kermesse. En cette fin de période, les parents se mobilisent pour organiser le repas et les stands de la journée kermesse du dimanche 1er juillet.

OGEC : des travaux d'entretien et de rénovation sont programmés.

A l'approche des grandes vacances, je vous souhaite à tous un agréable été. L'occasion de profiter du grand air, d'apprécier la nature, et de partager, je l'espère, de bons moments en familles.

Nathalie LE TEXIER, directrice de l'école St Joseph.



L'association Plouasnaise des bout'chous

Nous nous retrouvons le vendredi matin à la gare avec nos petits bout'chous. Avec les beaux jours nous pouvons sortir et profiter des pelouses pour jouer aux ballons et aussi l'aire de jeux. Au revoir aux plus grands qui partent à l'école (Eden, Louison, Sana, Timéo, Thiago, Mattia)



LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE

Nom & Prénom	Adresse	Contact
MME BIZEUL Valérie	Lieu dit : La Ville es Cutté	Tél 02 96 86 44 38
MME BOUCHET Christine	12 Lotissement du Hil	Tél 02 96 86 44 92
MME CANOVA Marie-Noëlle	18 Bd de la Gare	Tél 02 96 86 40 95
MME CHILOUP Catherine	La Ville Eon	Tél 02 96 86 40 49
MME COUPE Isabelle	1 Lot Langevinais	Tél 02 96 86 49 64
MME DUFOUIL Béatrice	11 Rue François Letellier	Tél 02 96 86 43 01
MME HUBERT Corrine	2 La Division	Tél 06 74 96 42 41
MME LAUNAY Evelyne	19 Lotissement du Hil	Tél 02 96 86 41 19
MME LEGRAND Karine	20 Lotissement Langevinais	Tél 02 96 86 47 46
MME LENCLUME Marie Sabine	13 Lotissement Des Aulnes	Tél 02 96 86 48 01
MME LEROY Valérie	Lieu dit : Kerfin	Tél 02 96 86 43 18
MME LORY Josette	3 Rue des Mares	Tél 02 96 86 43 56
MME MAHE Patricia	Lieu Dit : Travenec	Tél 02 96 86 41 54
MME MORILLON Yasmina	8 Lotissement des Aulnes	Tél 06 88 83 87 31
MME MURY Christelle	18 Lotissement Langevinais	Tél 02 96 86 42 70
MME RACAPE Claudie	22 Lotissement du Hil	Tél 02 96 86 48 11



Nouvelle exposition au Pôle Culturel : « Le passé de Plouasne et de ses environs »

À partir du 30 juin et jusqu'au 1^{er} septembre 2018, le Pôle Culturel de Plouasne accueillera une exposition intitulée : « **Le passé de Plouasne et de ses environs** ». L'exposition vous propose de découvrir ou de redécouvrir les bulletins municipaux « Le Plouasnais », divers matériels anciens, les calendriers des Pompiers de Plouasne, des cartes postales de Plouasne et des projections vidéo, les affiches des fêtes et des animations de la commune et de ses environs, mais aussi des livres sur le patrimoine de la commune. Vous pourrez admirer aussi quelques tableaux d'Adélaïde Guilbert. L'exposition sera ouverte **tous les samedis, de 10h à 12h et de 14h à 18h**. L'entrée est libre.

Tél. 02 96 86 44 81 ou 06 10 11 34 48
mairie.plouasne@wanadoo.fr



La bibliothèque **prépare sa rentrée**

Présente depuis plus de 30 ans sur la commune, la bibliothèque souhaite vous apporter de nouveaux services à partir du mois de septembre et a opté pour quelques changements. Les tarifs évoluent :

- Gratuité jusqu'au 6^e anniversaire
- A partir de 6 ans : 8 €
- Carte individuelle à l'inscription : 3 €

Il vous sera désormais possible d'emprunter 5 livres, 1 DVD et 1 CD pour une durée de 3 semaines.

Et prochainement votre adhésion vous permettra d'accéder aux contenus numériques proposés par la Bibliothèque Centrale de Prêts des Côtes d'Armor.

- Télécharger des livres
- Écouter de la musique
- Regarder des films en streaming
- Lire des magazines sur vos téléphones ou tablettes
- Suivre des cours en ligne

Tout cela sera à votre disposition dans votre bibliothèque ou à votre domicile.

Si vous aimez les livres et avez un peu de temps libre à leur consacrer, venez rejoindre l'équipe des bénévoles !

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous souhaitons de très bonnes vacances.

L'équipe de la bibliothèque

Horaires de la Bibliothèque

- mardi : 16h00 à 18h00
- mercredi : 16h30 à 18h00
- jeudi : 16h30 à 18h00
- samedi : 10h00 à 11h30

Dates à retenir

- La bibliothèque s'associe à l'exposition « Le Passé de Plouasne » au Pôle Culturel tous les samedis du 30 juin au 1^{er} septembre 2018 de 10h à 12h.
- La bibliothèque ouvrira ses portes lors du forum des Associations qui se déroulera le vendredi 7 septembre 2018 à partir de 16h30

L'association

Chœur et Jardin

Le 24 mars dernier à l'Espace Dériole, près de 200 personnes ont assisté au spectacle musical inspiré de «SISTER ACT», par la troupe de l'association plouasnaise «Chœur et Jardin».

Nous tenons sincèrement à remercier le public venu nombreux, chaleureux et enthousiaste; ainsi que les bénévoles de l'association ACAS Dériole qui ont assuré la promotion du spectacle et l'accueil des spectateurs.



Merci aussi à la municipalité pour la mise à notre disposition de l'ancienne de salle des fêtes pour nos répétitions ainsi qu'à l'association «Plouasnad en scène» pour le prêt de matériel.

Nous avons également rencontré un joli succès sur les différentes dates de notre tournée (Romillé, Quédillac, Montauban, Dinan et Tinténiac).

Notre troupe préparera dès la rentrée de septembre un nouveau spectacle, un florilège de diverses comédies musicales, que nous aurons plaisir à vous présenter au printemps 2019.

En attendant, si vous souhaitez faire partie de notre nouvelle aventure, n'hésitez pas à venir nous rencontrer lors du prochain forum des associations de Plouasne ou de nous contacter sur :

choeuretjardin@orange.fr

<http://choeur-et-jardin.over-blog.com>

A bientôt !



Cours de dessin et peinture

à la Halle de la Gare

Ouvert depuis 2001, l'atelier de Mihaela Murariu artiste peintre, propose des cours de dessin et de peinture pour les enfants et les adultes.

Les cours sont personnalisés : chacun avance à son propre rythme.

Le nombre de places est limité à 6 personnes par cours pour les adultes, et à 10 pour les enfants. Pour les adultes, la durée d'un cours est de 2 heures, et pour les enfants, d'une heure et demie.



Étude de la perspective • Théorie de la couleur • Étude de personnages et décors (BD) • Compositions statiques et dynamiques • Paysages et étude d'objets
Crayon • Aquarelles • Encre • Acryliques
Mercredis après-midi & Jeudis soir.

Renseignements :

06 61 88 63 77 - info@murariu.com

**La Halle - Centre Multifonctions
de la Gare à Plouasne**

Les activités proposées par Le Comité des Fêtes

Le 7 avril 2018 avait lieu l'élection des Miss Plouasne dans une ambiance joyeuse. La soirée animée par Patrick Bedel a permis de connaître un peu de leur vie et de leurs projets. Les Miss ont bien assuré l'animation, avec des danses et des chants, aidés des couples qui se présentaient l'an dernier.



Miss Plouasne : Manon BEZARD
1^{ère} dauphine : Loane PICHON
2^{èmes} dauphines : Noémie BIZEUL, Mathilde LUCAS

Les prochaines manifestations pour 2018 sont :

■ **La Fête communale** se déroulera les 28 et 29 juillet 2018. Le programme des festivités est le suivant :

■ **Samedi 28 juillet**

- 15h30 - course de brouettes à décorer. Avis aux amateurs.
- 19h30 - Soirée Moules-frites à l'Espace Deriole (Tickets en vente).
- 23h30 - Feu d'Artifice (sur le terrain de foot) suivi d'un bal.

■ **Dimanche 29 juillet**

- 10h00 - 9^{es} Foulées de la Voie Verte (10,600 Km) et (5,300 Km). Bulletin d'inscription sur Internet ou à retirer à la Mairie. Marche nature et Marche nordique.
- 11 H 30 - Course à pieds pour les enfants.

■ **La Braderie vide-gernier**, le 21 octobre. S'inscrire pour réserver son emplacement.

Venez nombreux participer à la Fête le samedi et dimanche ainsi qu'aux courses à pied et à la marche.

L'association Utilisons Nos Mains

L'association Utilisons Nos Mains, qui propose des ateliers de patchwork et de couture pour les adultes et les enfants, reprendra ses activités à partir de la mi-septembre.

Les ateliers ont lieu tous les 15 jours, hors vacances scolaires, aux horaires suivants :

- Pour les enfants le vendredi de 17h à 19h
- Pour les adultes le mardi de 14h à 16h30 et le vendredi de 9h30 à 13h.

Vous pourrez vous inscrire lors du Forum des Associations et venir voir nos travaux (adultes et enfants) lors de notre exposition bi-annuel que nous tiendrons au mois d'octobre.

Notre Exposition 13 et 14 octobre 2018

- Seront exposés les travaux des enfants et des adultes des 2 dernières années.
- Vous pourrez admirer les œuvres de nos adhérents en patchwork, couture, cartonnage, mosaïque, ...
- Vous pourrez participer à la tombola, acheter des objets confectionnés par nos soins et faire une petite pause thé ou café autour d'un gâteau.



À retenir :

- les 13 et 14 octobre 2018 de 10h à 17h
- Ancienne salle des fêtes de Plouasne
- Entrée gratuite





Sapeur-pompier volontaire pourquoi pas vous ?

Étudiants, employés, artisans... des femmes et des hommes « presque ordinaires » qui, en parallèle de leur activité principale, ont choisi de se former et d'être disponibles pour porter secours à leurs citoyens.

- Hommes ou Femmes
- De 17 ans à 55 ans
- Vous souhaitez vous engager auprès de la population
- Vous êtes disponible et dynamique
- Vous résidez à proximité du centre de secours

Rejoignez nous !

Comment se renseigner :

On peut venir au centre de secours le dimanche vers 11h00 ou contacter le chef de centre Yoann DUVAL au **07.88.50.23.68**.

Le recrutement a lieu deux fois par an, le 1^{er} décembre et le 1^{er} juin. La démarche administrative est à faire deux mois avant.

Vous souhaitez apprendre les gestes qui sauvent, n'hésitez plus, renseignez-vous auprès du centre d'incendie et de secours ou en appelant le numéro de téléphone mentionné ci-dessus.

Le chef de centre, Adjudant-chef Yoann DUVAL

Des travaux au centre d'incendie de Plouasne

Le centre d'incendie et de secours de Plouasne compte actuellement 25 sapeurs-pompier volontaires dont cinq personnels féminins.

Les vestiaires devenaient trop petits pour une bonne fonctionnalité, c'est pourquoi des travaux d'agrandissement ont débuté mi-mai pour une durée d'environ 4 mois. Il sera réalisé des vestiaires hommes et femmes avec douches et sanitaires sur la partie arrière. Une réorganisation de l'aménagement intérieur salle de cours et foyer sera fait. Les clôtures arborées ont été retirées pour être remplacées par un grillage rigide, afin d'éviter d'avoir un coût d'entretien annuel. Les travaux sont budgétés par le service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor.



Cette année, **la Sainte Barbe se déroulera le samedi 17 novembre 2018 à 17h30**. La population est conviée à la cérémonie qui est l'occasion de transmettre le bilan annuel de l'activité du centre d'incendie et de secours de Plouasne, de remettre Galons et Médailles. A l'issue un vin d'honneur est offert par la municipalité.

Adjudant-chef Yoann DUVAL



Les excellents résultats de La « Plouasnaise Dart's »

La saison des fléchettes de la « Plouasnaise Dart's » et de ses Toffeurs est terminée depuis le samedi 2 juin.

Une année réussie avec un très bon championnat pour les Toffeurs A et B (Champions de leur groupe respectif) et les bons résultats des équipes doublettes.

Il est à noter la toute nouvelle équipe des Toffinettes, qui pour une première année, a fait de bonnes performances.

La « Plouasnaise Dart's », de retour du Championnat de France à Saumur, qui s'est déroulé du 28 mai au 2 juin, a réalisé un exploit :

Champion de France pour la 2^e année consécutive, Jonathan NEVEU, en individuel fait le travail. Il est champion de France en Master et a donc concrétisé sa belle performance de l'an dernier, Champion de France L1.

« Historique et presque improbable » pour le Président de la Fédération Française de Fléchette, « C'est du jamais vu » nous a-t'il confié.

Pour la future saison, Jonathan jouera en Professionnel, mais pour l'instant, il se prépare pour Las Vegas où il ira jouer les championnats du monde et prochainement, il partira pour Séoul où il représentera la France.

Au nom de tous les membres de la « Plouasnaise Dart's » et de ses Toffeurs, je tenais à remercier toutes les personnes qui nous ont suivis et encouragés pendant toute cette compétition.

Le Président de la Plouasnaise Dart's, Christophe PINSON

ZUMBA

Nouveau à partir du jeudi 13 septembre 2018

L'association Etyope vous propose chaque jeudi de 19 à 20 heures, à la Salle Polyvalente (sous la Mairie) des cours de Zumba ouverts à tous à partir de 14 ans (sauf vacances scolaires).

La Zumba est une méthode de fitness inspirée de différentes danses latines.

Bienfaits de la Zumba :

- entretien de la fonction cardio-vasculaire
- développer endurance et coordination
- apprendre à suivre une chorégraphie
- sculpter l'ensemble des muscles du corps
- mettre le stress de côté (au moins pour le temps d'un cours)

Pas la peine de savoir danser, l'essentiel étant surtout de se dépenser et de se lâcher dans une ambiance conviviale.

Inscription possible au forum des associations ou sur place.

Se munir d'une bouteille d'eau, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Zumba et de votre bonne humeur.

Contacts :

■ Sylvie : 02 99 09 50 47

■ Magali : 06 03 52 04 51





Le groupe seniors, les éducateurs et les dirigeants qui ont participé à la bonne saison 2017/2018.



US Plouasne St Juvat : Saison 2017/2018

Le club compte 186 licenciés, joueurs et dirigeants, répartis en 12 équipes. Une saison 2017/2018 qui se termine avec de très bons résultats pour les équipes seniors.

L'équipe A est championne de son groupe avec 10 points d'avance sur son second et accède ainsi en Division 1 la saison prochaine, à noter qu'elle termine meilleure défense des Côtes d'Armor et 2^e attaque. Félicitations aux joueurs et à Nicolas ROLLAND, l'entraîneur du club, pour son implication tout au long de la saison auprès de son groupe très jeune.

L'équipe B termine seconde de son groupe, après une saison elle aussi très intéressante, bravo à Aurélien BERTHAUT, le coach pour la bonne gestion de son groupe et un grand merci également à Colette et Bernard GHETTI pour leur présence tous les week-ends. L'équipe foot loisir joue ses rencontres à Saint-Juvat en nocturne, une seule défaite pour cette saison, bravo à Samuel REHAULT pour son implication tout au long de la saison.

Les équipes jeunes foot à 11 évolue sous l'entité G.J. Pays de Rance PLOUASNE, groupement avec 2 clubs voisins le Stade Évrannais et La Baussaine/Saint-Thual.

Les U.17 évoluaient à Évrans sous la responsabilité d'Adrien MARTIN, les U.15 évoluaient à Plouasne sous la responsabilité de Jean-Philippe PANTEGHINI et Christophe LEFEVRE et enfin deux équipes U.13 qui évoluaient à Plouasne et Saint-Thual sous la responsabilité de Bernard GESLIN et Nicolas DALLET.

L'école de foot du club enfin, une équipe U.11, deux équipes U.8 - U.9 et deux équipes U.6 à U.7 avec ses entraînements à Plouasne tous les mercredis et les plateaux le samedi sous la responsabilité d'Olivier RAMARD, Denis MARQUET (éducateurs) accompagnés de Patrick DELAUNAY, Elouen MASSOT, Samuel REHAULT, Alain CRETATZ et Ludovic CASTEL, merci à tous pour leur travail.

Tournoi Régional jeunes 2017/2018

Le club termine sa saison par son traditionnel tournoi jeunes qui avait lieu le samedi 9 et dimanche 10 juin. Cette année encore nombreux clubs ont répondu présents à l'invitation avec 108 équipes présentes sur le week-end, avec un total de plus 800 jeunes participant aux différentes rencontres.

Devant de nombreux spectateurs, la finale U.15 a vu la victoire du F.C. Tinténac sur le G.J. Pays de Rance Plouasne sur le score de 5 à 1, bravo à Christophe LEFEVRE et son groupe de joueurs pour leur journée et leur fin de saison.

En catégorie U.13 la victoire est revenue au G.J. Pays de Rance Plouasne devant Les Vallées Jugon après une finale sans but (0-0) et 5 tirs au but à 4. Félicitations particulières du club à Bernard GESLIN, et Nicolas DALLET les 2 éducateurs et à leur groupe de joueurs pour leur excellent travail tout au long de la saison.



Les U.13 du G.J. Pays de Rance Plouasne, vainqueur du tournoi 2018.

En catégorie U.11 la victoire est revenue au F.C Pays de Plé-lan-Vildé devant les Vallées Jugon F.C. sur le score de 1 à 0.

Enfin le tournoi récompense le club qui réalise la meilleure performance d'ensemble sur le week-end, cette année c'est le G.J. Pays de Rance Plouasne qui remporte le Challenge U.S.Plouasne / Saint-Juvat, félicitation aux éducateurs et aux joueurs pour le travail de toute cette saison.

ANNONCE IMPORTANTE : Pour la saison 2018/2019, il est possible de s'inscrire à l'école de football du club, l'inscription s'adresse à tous les jeunes (garçons et filles) nés avant 2013 inclus, dès l'âge de 5 ans auprès de :

DELAUNAY Patrick, Tél : 06 87 92 70 04

RAMARD Olivier, Tél : 06 61 32 66 31

Le succès de la 1^{ère} Boum de l'APE de l'École Publique

Le Vendredi 20 avril avait lieu la 1^{ère} édition de la Boum des enfants à l'Espace Dériole.

A l'initiative de l'Association des Parents d'Élèves, l'événement qui avait pour thème le « FLUO » a rencontré un vif succès auprès des enfants mais également auprès des parents bien plus nombreux sur la piste de danse !

Un rendez-vous très convivial et haut en couleurs qui encourage l'APE à renouveler l'expérience l'année prochaine.



Gymnastique pour adultes

L'année sportive 2017/2018 s'est terminée par le pique-nique familial au club house. Nous souhaitons vous retrouver plus nombreux à la rentrée à compter du 10 septembre 2018 :

- Gymnastique pour adultes, le lundi de 19 h à 20 h à la salle omnisports. (La séance du mercredi soir est annulée car les participants sont peu nombreux).
- Les 2 séances Sport Santé Bien-Être reprendront le mercredi 12 septembre de 10 h à 12 h à la salle polyvalente.

Pensez à demander votre certificat médical.

Programme « DMARCHE »

Début septembre nous organiserons une activité gratuite d'initiation à la marche pour un groupe de 15 personnes, encadré par une animatrice de la maison départementale des sports. La sédentarité est une cause de troubles divers et bouger améliore sa santé.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

- Marceline JUHEL au 02 96 86 46 34
- Robert GAILLARD au 02 96 86 48 06
- Huguette RAMARD au 02 96 86 46 48



Liste des associations de Plouasne

ABE - ASSO BRETAGNE EVENEMENTS

Mme BOUCHET Christine
Lot du Hil
22830 PLOUASNE
06 67 09 17 59

ACAS

M BAUER Eric
La Ville Éon
22830 PLOUASNE
02 96 80 32 84

AIKIDO DINAN ARMOR

Mr LEBRET Boris
Le Trégit
22630 SAINT-JUVAT
07 69 80 08 35

AMICALE DES POMPIERS

M. LUCAS Patrice
06 70 79 82 60
patrice.lucas22@wanadoo.fr

APE ÉCOLE PUBLIQUE

Mr LETELLIER Jérôme
La Hautière
22830 PLOUASNE
02 96 86 42 46

APEL ÉCOLE PRIVÉE

Mr REHAULT Samuel
1, La Rue
22830 PLOUASNE
02 96 86 40 81

ASSO LES BOUT'CHOUS

Mme LAUNAY Evelyne
19 lotissement du Hill
22830 PLOUASNE
02 96 86 41 19

ARTIS COURS DE DESSIN

Mme MURARIU Mihaela
Halle - La Gare
22830 PLOUASNE
06 61 88 63 77
info@murariu.com

BIBLOTHEQUE

Mme GESFEROIS Corinne
La Gautrais
22830 PLOUASNE
bm.plouasne@orange.fr

CERCLE CULTUREL RANCE LINON

Mme PEIGNÉ Laurence
Le Prèèl
22830 PLOUASNE
06 31 24 43 69
peignelf@orange.fr

CHŒUR ET JARDIN

Mr RIBOT Fabien
choeuretjardin@orange.fr

CLUB DE LA BONNE HUMEUR

Mr MERLET Jean-Baptiste
Lot. Le Domaine
22830 PLOUASNE
02 56 38 56 83
06 19 96 68 28

COMITÉ DES FETES

Mr CHAUVEL Damien
17 Lot. Des Aulnes
22830 PLOUASNE
06 68 49 72 38

C.R.C.

CRÉATION RENCONTRE COMMUNICATION

Mme MOMEUX Joëlle
Rue de la Libération
22830 PLOUASNE
02 96 86 42 88

ÉCOLE DE PISTE VÉLO

Mr BRADSHAW Ian
Le Clos Collet
35360 MÉDRÉAC
02.99.07.30.84.
06 63 20 39 54

EVY'DANSE

Mme AUBEY Céline
Lot des Ferrières
22830 PLOUASNE
06 65 61 86 65

FNACA

Mr GLÉMÉE Jean
Berbossou
22830 PLOUASNE
02 96 83 45 70

FOYER SOCIO EDUCATIF

Collège la Gautrais
22830 PLOUASNE

GAULE PLOUASNAISE

Mr ROUAULT Louis
La Gautrais
22830 PLOUASNE
02 96 86 46 36

GYMNASTIQUE ADULTES

Mme RAMARD Huguette
La Bourdelais
22830 PLOUASNE
02 96 86 46 48

HATHA YOGA

Mme HARDY Véronique
06 87 74 11 59
www.rennes-yoga.net

LA PLOUASNAISE DART'S

Mr PINSON Christophe
Bar « Le Refuge »
Place de l'Eglise
22830 PLOUASNE
02 96 86 49 02

LA VIE A PLOUASNE

AVANT 1950
Mr COULOMBEL Jean
79, rue de Bignoux
86000 POITIERS
05 49 61 26 01
jeancoulombel@orange.fr

LES AMIS DU TÉLÉTHON

Mr THEBAULT Daniel
Le Bignon
22830 PLOUASNE

MOTO CLUB DINANNAIS

Mr BLAIS Michel
4, rue de la Cornette
22250 LANRELAS
02 96 27 36 92
06 81 65 89 85

OGEC

Mr ALLAIN Boris
Le Challonge
22830 PLOUASNE
09 75 26 09 17

PIERRES VIVES

Mairie
22630 LE QUIOU

PLOUANAD EN SCÈNE

Mr AUBRY Robert
14 lot. Le Domaine
22830 PLOUASNE
02 96 86 45 11

PLOUASNE BUDOKAÏ ARTS MARTIAUX JAPONAIS

Mr CUMINAL Marc
06 71 65 55 69

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Mr MORIN Patrick
Lantran
22830 PLOUASNE
02 96 86 47 71

TEAM SENSAS RANCE NEAL

Mr VILLEMAIN Bruno
La Ville Deniel
22830 PLOUASNE
02 96 86 49 43

TENNIS CLUB D'ÉVRAN

Mr DENIAU John
13, l'Echassier
22830 PLOUASNE
02 96 86 47 40
tennis.club.evrans@gmail.com

US PLOUASNE

SAINT-JUVAT FOOT

Mr BAZY Yves
La Ville es Neveu
22830 PLOUASNE
02 96 83 43 14
06 22 40 23 39
Ou
Mr RAMARD Olivier
02 96 87 91 94
06 61 32 66 39

UTILISONS NOS MAINS

Mme PEARCE Karen
Lantran
22830 PLOUASNE
02 96 86 45 55
revolution-1789@hotmail.co.uk

L'Annuaire Professionnel Plouasnais

De nombreuses entreprises exercent à Plouasne, voici une liste que nous avons essayé de rendre la plus exhaustive possible, si des erreurs ou des oublis ont été commis, contactez-nous, nous les rectifions au plus vite.

mairie.plouasne@wanadoo.fr
Tél. 02.96.86.48.19

La mairie propose...

■ LOCAL COMMERCIAL À LOUER

Emplacement :

Place de la Poste – 22830 PLOUASNE

Description :

Espace d'accueil de 30 m²

+ 2 autres bureaux de 24 et 7 m²

Disponibilité : Immédiate

Loyer : 450 € HT

Renseignements : à la mairie

Place de l'église - 22830 Plouasne

Tél : 02 96 86 48 19

mairie.plouasne@wanadoo.fr

ENTRETIEN EXTÉRIEUR

■ ECO JARDINIER

M. DELARUELLE
Entretien plantations, création de jardins
4, La Vilaise
pazapas@yahoo.fr
06.34.10.08.39

■ LES JARDINS DE LA BIOSPHÈRE

BAZY Vincent
Conception, création, entretien
2 Les Champs Ferron
tybaz@live.fr
02.96.87.56.54

■ TERRATERRE PÉPINIÈRE

M STEPHAN
Vente de vivaces, plantes, légumes
27, La Buffrais
06.76.82.60.10

ÉLECTRICITÉ PLOMBERIE CHAUFFAGE

■ CETRI

MALLE Christophe
Électricité industrielle et Tertiaire
11, La Vairie
06.63.60.32.66
Fax 02.96.83.44.74

■ DEGAUCHY ROMAIN

Plomberie, chauffage, dépannage
Le Haut Thieubry
06.61.68.71.74

■ GUEROC PIERRICK

Électricien
19, Lantran
02.96.83.48.26

■ MARCELLE BENOÎT

Électricien, plomberie
17 Rue B. Duguesclin
02.96.86.48.08

■ VILANON SERVICES

Électricité et travaux menuiseries
30, Lotissement les Aulnes
02.96.86.40.51

■ TIPPING STÉPHEN

Plombier - Chauffagiste
8, Launay Hellon
02.96.86.49.51

PEINTURE DÉCORATION

■ ARMOR HABITAT

MULOT Didier
Décoration intérieure
La Berthaudière
35190 Saint-Pern
02.99.66.76.01

■ ATELIER ARECADRE

PELLE Christine
Fournitures encadrements, cadres
14, Launay Cramoux
02.96.86.40.30

■ BROUCK TONY

Peinture intérieur extérieur, décoration
Rue de la Croix Blanche
06.62.65.13.86

■ GESLIN PATRICK

Peintre
9, La Ville Oger
02.96.86.44.98

GARAGISTE

■ SARL GARAGE REDOT

15 Bd de la Gare
02.96.86.48.15
06.43.57.94.08

MAÇONNERIE

■ DAUGAN JEAN-YVES

Maçonnerie
11 Rue de la Libération
02.96.86.48.40

■ L2C CONSTRUCTION

Maçonnerie neuf rénovation et travaux
9 ter, Rue B. Duguesclin
06.63.57.76.79

MENUISERIE

■ AMENUISERIE

Alexis MARTIN
Menuiserie
Le Vauruffier
06.63.23.52.25

■ ART ET BOIS

Menuiserie d'agencement et ébénisterie
19, Callouët
02.96.86.42.01
06.01.64.48.61

■ GOUGH PAUL

Rénovation, menuiserie, couverture
4, Carros
02.96.86.46.18

■ MARTIN ETS

Menuiserie pvc, bois, alu
16, Le Val
02.96.83.40.20

■ ROBERT HERVÉ

Menuiseries bois, alu, PVC mixtes, cloisons sèches et isolation
25, Olivet
robherve22@orange.fr
02.96.86.41.03
06.32.40.76.45

■ PM Aéro Sablage

TULOUP Pierre-Marie
Sablage Aérogommage Peinture Décapage sur métaux et bois
Plouasne
pmaerosablage@hotmail.com
07.86.10.46.40

■ T.R.A.

TONNELIER Pierrick
Travaux rénovation, aménagement
12, La Villaise
02.96.86.42.80

ENTRETIEN BÂTIMENTS

■ ECO NET

JAFFRE Dominique
Traitement toitures et façades, ramonage Nettoyage à l'eau pure panneaux, solaires, surfaces vitrées
www.eco-net.fr
06.50.91.87.97

■ GUESSANT MICHEL

Couverture zinguerie
Le Bourg Miniac/Bécherel
02.99.66.75.69

■ PB COUVERTURE

CHARPENTE - ZINGUERIE
2 bis rue Ratel - TINTENIAC
02.99.68.19.12
06.86.96.08.36

■ HULL SIMON

Entreprise Bâtiment
11, L'Eclache
02.96.86.48.22

■ ISO2P Isolation

Le Bignon
02.96.86.41.55



PÔLE SANTÉ RUE BERTRAND DUGUESCLIN

■ CHIRURGIEN DENTISTE

BUNETEL Pierre-Axel
GUILLOU-COJAN Sylvie
HAMON Anaïs
TREGUIER Laure
02.96.86.48.76

■ DIÉTÉTICIENNE

DUGUE Mathilde
07.68.31.68.25

■ HYPNOSE

Hypnose ericksonienne
DESBLES Véronique
06.61.11.33.79

■ INFIRMIERS

COROUGE - BUREL - ROULETTE
02.96.86.43.62

■ MÉDECINS

GUIOMAR Bruno
SOURD Jean-Philippe
4 Rue de Néel
02.96.86.48.17

■ OSTÉOPATHE

GIGOU Christopher
02.96.27.32.27

■ PÉDICURE PODOLOGUE

FALQUERHO Mathieu
02.96.27.43.04

■ PHARMACIE

SALMON & LE POLODEC
02.96.86.48.78

■ PSYCHOLOGUE

MAILLARD Stéphanie
02.96.27.43.04

BAR RESTAURANT TRAITEUR

■ AUBERGE PLOUASNAISE

Bar - restaurant
2 Place de la Poste
02.22.13.91.49

■ GRAIN 2 CAFÉ

*Bar - Restaurant
Conserverie*
28, Le Val
06.79.41.28.82
02.96.88.17.48
www.grain2cafe.net

■ HAPPY DAYS

*Pizzeria, Tabac, Presse,
Française des jeux Snack,
fast food, kebab*
12 Bd de la Gare
06.64.34.67.07
02.96.86.47.98

■ LA GALETTE PLOUASNAISE

Galettes
9 Bd de la Gare
02.96.86.40.25

■ LE REFUGE

Bar, snack, résultat sportif
5 Place de l'Église
02.96.86.49.02

■ MICHEL KARINE

Traiteur
14, L'Échassier
02.96.86.42.06

■ SOS TRAITEUR PAPA D'JO

*Traiteur spécialités
Antilles, Réunion, Afrique*
8, La Saudrais
06.28.50.20.30
06.23.78.67.46

ALIMENTATION

■ BOULANGERIE LEMOINE

Rue François Letellier
02.96.86.45.80

■ MARIE-JEANNE LEGAL

*Produits locaux
détail ou coffrets*
mariejeanne.legal@gmail.com
07.61.47.49.62

■ SUPERMARCHÉ DIAGONAL

Alimentation
Rue B. Duguesclin
02.96.39.49.46

COIFFURE

■ LM COIFFER A DOMIC'HIL

LATOUCHE Murielle
Coiffure à domicile
31, Le Hil
06.29.51.02.62

■ L'INSTANT ZEN

LUCAS Maryline
Coiffure mixte
Pôle Commercial
02.96.86.48.27

GÎTES

CHAMBRES D'HÔTES

■ DESBOIS DANIEL & REBECCA

Chambres d'hôtes
2, Le Val
02.96.86.61.22

■ GALLEE BERTRAND

Gîte avec piscine
5, Landeneuc
02.96.86.42.10

■ GÎTES CANINS KI-MOR

Gîte avec piscine
24, La Villaise
gites.ki.mor@gmail.com
06.22.39.76.04

■ GÎTE DE LA VOIE VERTE

Gîte de France 3 épis
4, Les Eves
06.74.12.97.22

■ LE DOMAINE DE L'ARCHE

Chambres d'hôtes
La Lande de Pellan
02.96.86.44.00

■ LE PROM'NOUS

Gîte de France 3 épis
6, Le Haut Aulnay
02.96.86.43.09

■ MALLE CHRISTOPHE

Gîte de France 3 épis
15, La Vairie
06.76.92.08.33

■ PEIGNE FRANCIS

Gîte de France 3 épis
1, Le Prél
02.96.86.46.23

MULTIMÉDIA INFOGRAPHIE MUSIQUE

■ AGENCE SBH

Sonorisation, éclairage
4, Les Champs Ferron
02.96.83.45.69

■ CHESNE STÉPHANE

Infographe
17, La Ville Hue
02.96.86.43.17

■ HCH MUSIK

Animations, sonorisations
Lotissement du Hil
hchbreizh@gmail.com
06.86.91.41.74

■ MIHAELA MURARIU

Peintre - Graphiste
4, Les Champs Ferron
06.61.88.63.77
info@murariu.com

■ SMARTONE MUSIC

*Cours à domicile (piano,
guitare, batterie) - garde
d'enfants - éveil musical*
26 Lot les Aulnes
www.smartone-music.fr
06.82.63.44.83

MATÉRIEL AGRICOLE

■ COOP DE BROONS

Coopérative agricole
24, ZA de la Gare
02.96.86.46.15

■ CUMA DE PLOUASNE

Matériel agricole
10, ZA de la Gare
02.96.86.42.99

■ VEGAM

Coopérative agricole
2, ZA de la Gare
02.96.86.48.23

ARTISANS CRÉATEURS

■ NATHALIE MARTIN - CARMANS

*Créations vêtements
et accessoires*
Monnathrapecoeur@gmail.com
06.20.87.75.13

ACTIVITÉS DIVERSES

■ AGENCE POSTALE

Services postaux
Mairie
02.96.82.51.90

■ B.H.R.

*Béton, béton armé et
précontraint*
Le Vauriffier
02.96.86.43.61

■ BERNOT KARINE

Conseillère H2O At Home
karinebernot.h2o@gmail.com
06.31.69.29.46.

■ BOUTET LUCIEN

Correspondant de presse
boutet.lucien@orange.fr
06.66.64.84.45

■ CAP RÉFRIGÉRATION

Froid et Climatisation
13 Lot Langevinais
02.96.86.40.15

■ CARRIÈRES VAURIFFIER

1, Le Vauriffier
02.96.86.48.13

■ CARTON PLEIN

Organisation de Loto
La Vairie
06.03.95.34.98

■ COSTARD JEAN-YVES

*consultant international
ingénieur agro-halieu*
La Pierre
jy.costard@sfr.fr
06.29.14.18.27

■ ÉLODIE PRIOUL-RENAULT

Secrétariat / Télésecrétariat
7 lot Les Aulnes
09.73.01.37.29
06.95.27.94.98
elodie.secretariat@outlook.fr

■ FOURNIER DOMINIQUE

Avocat
4, La Ribaudais
02.96.83.48.16

■ GROUPEMENT OUEST

BOULANGER Dominique
Achat libre
3, La Noé
02.96.83.45.74

■ ILLICO TEXTO

CLOUARD Kristelle
*Télésecrétariat, travaux
bureautiques divers*
26 Lot. Les Aulnes
www.illico-texto.com
06.72.45.61.25

■ KR CALL

ROBIN Karine
*Permanence téléphonique
pour professions médi-
cales & juridiques*
15, La Rodais
09.70.20.11.80

■ MAGAR CATHERINE

*Traductrice indépendante
(allemand, anglais)*
35, Rénéal
02.96.86.48.05

■ TEAM-PLANNING.COM

REBECCHI Robert
*Planification des ressources
humaines et matérielles
en ligne*
34, rue Rénéal
www.team-planning.com
06.52.05.11.45

■ TONNELIER DANIÈLE

*Elevage des Renards
d'Orient*
desrenardsdorient@laposte.net
12, La Vilaise
06.50.57.27.95



Les numéros utiles

URGENCES

POMPIERS	18
S.A.M.U.	15
GENDARMERIE (DINAN)	02 96 87 74 00
CONTACT COMMUNE EN CAS D'URGENCE	06 10 11 34 48
Dépannage ENEDIS (EX ERDF)	09 72 67 50 22
Dépannage GRDF (24h/24)	0 800 47 33 33
Demandes de raccordements	0 810 81 33 27
ORANGE (ex France Télécom (dérangements)	1013
SEDUD (Société des Eaux du District de Dinan)	09 77 429 435
Hôpital René Pléven (DINAN)	02 96 85 72 85
Centre Antipoison (RENNES PONTCHAILLOU)	02 99 59 22 22
Polyclinique de la Rance (DINAN)	02 96 85 85 85

SERVICES MÉDICAUX et PARAMÉDICAUX

Cabinet Médical	02 96 86 48 17
Cabinet d'infirmiers – Pôle Santé	02 96 86 43 62
Cabinet dentaire – Pôle Santé	02 96 86 48 76
Pharmacie – Pôle Santé	02 96 86 48 78
Pédicure – Podologue - Pôle Santé	02 96 27 43 04
Ostéopathe – Pôle Santé	02 96 27 32 27
Psychologue – Pôle Santé	02 96 27 43 04
Diététicienne – Pôle Santé	07 68 31 68 25
Vétérinaire – ÉVRAN	02 96 27 44 67
Matériel Médical (vente, location) PLOUASNE DINAN	02 96 86 42 92
Ambulance – Taxi Montauban de Bretagne	02 99 06 40 18

AUTRES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

URGENCE COMMUNALE	06 10 11 34 48
Mairie Secrétariat	02 96 86 48 19
Mairie Fax	02 96 86 42 40
Mairie Courriel	mairie.plouasne@wanadoo.fr
Agence Postale	02 96 82 51 90
Presbytère d'ÉVRAN	02 96 27 40 32
École Primaire Saint-Joseph	02 96 86 46 54
École Primaire Publique	02 96 86 48 44
Collège La Gautrais	02 96 86 48 31
Restaurant Scolaire	02 96 86 48 56
Bibliothèque	02 96 86 44 59
DINAN AGGLOMÉRATION	02 96 87 14 14